



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

finances



Orientations Budgétaires

Rapport de présentation
exercice **2023**

PROJET

SÉANCE PLÉNIÈRE
17 OCTOBRE 2022

nouvelle-aquitaine.fr

Sommaire

<u>PROPOS INTRODUCTIF</u>	1
<u>CADRAGE BUDGETAIRE ET FINANCIER PLURIANNUEL</u>	12
Un contexte économique marqué par la guerre en Ukraine _____	12
Perspective d'évolution des ressources régionales _____	17
Trajectoire financière 2023-2027 _____	27
<u>ANNEXE : CONTEXTE ECONOMIQUE</u>	46
Dynamiques structurelles _____	46
Analyse de la conjoncture au premier semestre 2022 _____	55
Performances socio-économiques des territoires _____	60
Chiffres clés _____	67

Propos introductif

Rarement des orientations budgétaires ont été réalisées dans un contexte inquiétant.

Il y a moins d'un an, nous sortions de la crise du COVID, et l'économie et l'emploi semblaient repartis. Quelques mois après, l'offensive de la Russie en Ukraine se traduit pour nos concitoyens par une crise des prix énergétiques – notamment du gaz et de l'électricité – et le retour d'une inflation forte accompagnée d'une croissance en berne.

Cette nouvelle crise – géopolitique, écologique et énergétique, mais aussi sociale et économique – tout comme celle de la COVID-19, nous prouve combien les axes politiques portés par la Région sont une obligation dans le monde actuel : reconquérir notre souveraineté industrielle et technologique, être en capacité de se passer des énergies fossiles et d'infléchir grandement à la baisse nos besoins énergétiques, et préparer les compétences nécessaires demain pour y parvenir. En soutenant ceux qui créent tout comme ceux qui souffrent.

Or cette crise impacte aussi directement notre collectivité : **nous devons, nous aussi, faire face à l'envolée des prix énergétiques ainsi qu'à l'inflation. Juste un chiffre : l'augmentation du coût du chauffage dans les lycées et l'inflation dans le domaine des transports représentera +135M€ de dépenses de fonctionnement en 2023.** La collectivité finance par ailleurs les mesures salariales prises en faveur de nos personnels (augmentations du SMIC et revalorisation du point d'indice). **Cette hausse - sans égal (+ 7,5% de dépenses de fonctionnement) - va peser sur les finances régionales et se traduire par une dégradation des ratios d'épargne et de désendettement. Car si la TVA a été dynamique en 2022 en raison de l'inflation, l'évolution des ressources régionales en 2023 ne permettra pas d'absorber ces surcoûts.**

Dans ce contexte, des choix politiques doivent être pris. La fragilisation d'un certain nombre de nos concitoyens est une préoccupation. C'est pourquoi face à l'envolée des prix alimentaires la Région a fait le choix pour 2023 de ne pas augmenter les tarifs des repas pour maintenir le pouvoir d'achat des familles. Une expérimentation a par ailleurs été lancée en 2022 sur la tarification sociale et devrait conduire à une réflexion d'ensemble pour l'année 2024.

Ces choix consistent également à trouver des leviers de financement autre que de l'emprunt. **Afin de tenir compte de l'érosion des recettes de cartes grises, et après des tarifs inchangés depuis 2016, la Région proposera une hausse modérée du tarif (+4€/CV) et une suppression de l'exonération pour les véhicules hybrides, ce qui nous positionnera dans la moyenne des régions.**

Aussi la Région adapte à ces orientations budgétaires ses moyens d'action pour les prochaines années et sa trajectoire de soutenabilité. Principalement autour de trois axes :

- **Stabiliser les dépenses de fonctionnement hors inflation** afin d'affecter prioritairement la dynamique de nos recettes au renforcement de l'épargne, condition indispensable de notre capacité d'emprunt.
- **Constater une dégradation conjoncturelle des ratios** en 2023 et 2024, le reflux prévu des prix énergétiques à compter de 2025 permettant de **restaurer en fin de mandature de la capacité de désendettement sous les 6 ans.**
- **S'engager sur un plafond annuel d'investissement soutenable.** Nous ne pourrons répondre à tous et pour tout. Nous devons encore plus, avec nos partenaires, prioriser, conditionner, et conjuguer les besoins et les cycles d'investissement.

Seule cette trajectoire – consistant à faire financièrement « le dos rond » le temps du choc énergétique - nous permettra de disposer des moyens d'investir durablement dans les transitions fondamentales que nous traversons tout en préparant l'avenir.

1. Anticiper les transitions et préserver le cadre de vie pour une Région toujours plus résiliente

Les transitions environnementales, climatiques et énergétiques s'accélèrent, impactent les néo-aquitains dans leur quotidien, nécessitant de **renforcer le volet « adaptation et accompagnement » des actions de la Région** avec le même esprit d'anticipation et d'innovation qui la caractérise. Les feux de forêt que nous avons connus nous prouvent l'urgence de notre intervention et de la nécessité de défendre la forêt. De plus, **le soin, le prendre soin, pour une santé humaine, animale et environnementale – « One Health » - et l'ambition sociale et économique deviennent impératifs pour consolider et renforcer l'armature de Néo Terra.**

En 2023, la Région entend préparer l'avenir par le respect des ressources naturelles, par une alimentation saine et accessible, par la santé et la vitalité des territoires. - Très concrètement, le **respect des ressources naturelles et de la biodiversité** avec l'ensemble des acteurs *via* une Stratégie Régionale Biodiversité, va se traduire par un **effort de création de nouvelles Réserves Naturelles Régionales.** Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2023, la Région prendra également une nouvelle compétence en matière d'animation des sites terrestres Natura 2000.

Cette préservation des milieux et des ressources permettra également de faire face aux enjeux liés à la raréfaction de l'eau et sa dégradation. Ainsi la Région soutiendra la réduction de la consommation en eau par un effort collectif et la reconquête des zones humides sera une nouvelle fois une priorité. Parce que l'enjeu de l'eau est aussi un enjeu de santé publique et que la Région s'emploie à avoir une approche systémique et globale.

S'adapter pour transformer demain passera également par la réduction des déchets et leur valorisation. En ce sens, **la prévention restera un moyen prioritaire** et le **plan zéro pollution plastique** sera mis en œuvre pour réduire significativement la dépendance des entreprises à cette matière et ainsi réduire les conséquences sur l'environnement et la santé.

Anticiper l'adaptation au changement climatique et économiser les ressources sont indispensables pour que la baisse de la demande en énergies fossiles se concrétise. **La Région est un pivot dans cet objectif de sobriété et elle soutiendra les entreprises qui cherchent à diminuer leur consommation et à faire évoluer leur pratique d'achat d'électricité grâce à des contrats de gré à gré. Ce type de contractualisation doit permettre notamment de garantir un prix compétitif sur la durée. A titre d'exemple, le Club des ETI a lancé une démarche collective en ce sens.**

Et par sa politique Energie-Climat elle renforcera le réseau des territoires exemplaires (Territoires à Energie Positive) et aidera les autres territoires à y venir, en lien avec les nouveaux contrats de territoire et en s'appuyant sur les compétences d'Acclimaterra. Et, parce que l'écologie de confiance et d'innovation doit aussi être une écologie de solidarité, ce soutien visera les entreprises de production mais aussi le logement et en particulier le logement social et les copropriétés dans une logique de rénovation globale et de lutte contre la précarité, *via* l'application du Programme régional d'efficacité énergétique.

En complémentarité, le développement de la production des énergies renouvelables se poursuivra, **sur la base du scénario régional « 100% Gaz renouvelable à 2050 ».** **La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un potentiel immense, via notamment la biomasse, qui doit lui permettre même de devenir une région exportatrice d'énergie.**

Anticiper les transitions et améliorer le cadre de vie, c'est aussi nourrir et se nourrir avec une alimentation saine et de qualité accessible à tous. C'est pour cela que l'année 2023 sera marquée par le déploiement des mesures du **Pacte alimentaire.**

En ce sens, la Région vient de signer **une convention avec l'ACENA**, qui regroupe les coordonnateurs des groupements de commandes des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement de Nouvelle-Aquitaine, **pour que les cantines des lycées de Nouvelle-Aquitaine soient approvisionnées à 60% en produits locaux de qualité, et dont 30% en produits bio.** Cette convention s'inscrit au premier chef dans le cadre du déploiement du Pacte alimentaire en Nouvelle-Aquitaine mais **elle permet également de structurer et consolider la demande des lycées sur notre territoire.** Par le volontarisme de la Région, ce sont les agricultures néo-aquitains qui se trouvent soutenus, et nos concitoyens qui bénéficient d'une alimentation durable et locale.

Pour **favoriser la souveraineté alimentaire respectueuse de l'environnement et de la santé des agriculteurs, réconcilier préservation de la biodiversité et activité agricole et préserver la qualité et la quantité de l'eau**, la Région poursuivra sa feuille de route sur la sortie des pesticides, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Cela suppose un

accompagnement des agriculteurs. Parce que l'agro-écologie, cherche la diminution des pressions sur l'environnement et tend notamment à combiner production agricole avec une exploitation raisonnée des ressources naturelles. Pour répondre à cet enjeu de transition agro-écologique mais aussi sanitaire, plusieurs dispositifs opérationnels relevant du Plan stratégique régional ou du FEAMPA seront mis en œuvre. **Toutes les aides aux investissements feront l'objet d'une éco-conditionnalité pour mieux orienter l'agriculture.** Et à ces dispositifs viennent s'ajouter le plan Biocontrôle, le pacte Bio, le plan vétérinaire, ou encore le plan protéine.

La politique régionale pour l'agriculture et la pêche s'articulera enfin autour du renouvellement générationnel, la Région étant confortée dans sa compétence en devenant au 1^{er} janvier 2023 autorité de gestion régionale pour l'attribution des aides aux nouveaux agriculteurs qui s'installent. Ces aides seront destinées aux agriculteurs de moins de 40 ans, et pour la première fois aussi, aux « nouveaux agriculteurs » de plus de 40 ans, **avec une éco-conditionnalité d'agroécologie.**

Améliorer le cadre de vie de manière durable et responsable en Nouvelle-Aquitaine nécessite inévitablement **une politique globale en matière de décarbonation des transports.**

Pour se déplacer et habiter les territoires, la Région améliore les mobilités du quotidien en défendant le rail et en verdissant sa flotte, parce que consolider le fait régional c'est réaffirmer que notre compétence va au domaine ferroviaire.

Cette éco-responsabilité de la Région se traduit notamment par le Protocole pour l'avenir des petites lignes signé avec l'Etat en avril 2021 et qui assure le maintien de la performance du réseau ferré qui irriguent le territoire. **Au total, 1.5 milliard d'euros seront consacrés au maintien des petites lignes, sur 10 ans avec un financement de la Région à hauteur de 62% et de 38% pour l'Etat.**

La stratégie ferroviaire de la Région est globale : au maillage territorial par les petites lignes, viennent s'ajouter les grands projets structurants de modernisation et de développement du territoire pour renforcer les mobilités bas carbone. C'est notamment le **développement du RER métropolitain** qui doit favoriser le désengorgement de Bordeaux, ou encore les études permettant d'élaborer une **feuille de route sur le RER basque.**

Cette stratégie est complétée et renforcée par la poursuite du GPSO, la 2^{ème} ligne à grande vitesse de la Région, clé de voute du report de la route vers le rail pour les longues distances, tant pour les voyageurs que pour les marchandises. Ce projet répond à un impératif écologique pour que nos routes ne soient plus saturées par les 10.000 camions qui traversent chaque jour la Nouvelle-Aquitaine. Le train doit devenir une réelle alternative écologique et rapide pour les déplacements des néo-aquitains.

Financé sur plus de 40 ans, ce grand projet **mettra un terme à la saturation des routes par les camions et consolidera la stratégie de déplacement durable et écologique pour les néo-aquitains.**

Cette connexion de la Région à l'Europe se concrétisera également par la poursuite des études techniques destinées à la réouverture de la ligne ferroviaire internationale Pau – Canfranc – Saragosse.

Par ailleurs, **la profonde transformation du paysage réglementaire des transports ferroviaires**, résultant de la loi « nouveau pacte ferroviaire » de juin 2018, **entraîne des modifications importantes du mode de contractualisation de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le service TER**, avec la fin du monopole légal accordé à la SNCF conformément aux règles du droit européen (règlement UE 2016/20338).

Conformément aux règles du droit européen (règlement UE 2016/20338) transposées dans le droit national français (Loi Nouveau Pacte ferroviaire du 27 Juin 2018), à compter du 25 décembre 2023, la passation de contrats de service public de transport ferroviaires de voyageurs sur appels d'offres sera obligatoire pour tout nouveau contrat. Les conventions d'exploitation TER conclues avant cette date par attribution directe peuvent néanmoins se poursuivre jusqu'à leur terme. **La Région se conformera au nouveau cadre légal tout en rappelant son attachement à ce service public et donc son attachement à la qualité de l'offre ferroviaire TER. Car l'ambition et les objectifs de la Région sont clairs :**

- **Accélérer le développement de l'offre régionale :** si la convention actuelle a déjà permis en quatre ans une augmentation de l'offre de 10%, la Région se donne pour ambition d'assurer d'ici à 2030 une augmentation de l'offre ferroviaire. Il est à noter que l'augmentation de la fréquentation s'élève à date à 10%.
- **Améliorer la qualité du service rendu aux usagers.**
- **Maîtriser les coûts du service**

Aussi la Région, dans ce nouveau cadre réglementaire, a engagé les discussions pour conclure une nouvelle convention de gré à gré avec SNCF. La procédure d'ouverture des services ferroviaires sera organisée par lots géographiques et de façon échelonnée et maîtrisée (l'ensemble de ces lots sera attribué avant fin 2027). La Région souhaite maîtriser ces prochaines échéances, tant sur le plan des appels d'offres (cahier des charges), que sur le niveau d'exigence en termes de service aux usagers (qualité de l'offre, régularité, information voyageur), de présence des contrôleurs à bord des TER ou encore du maintien d'un service de distribution adapté aux territoires.

La Région deviendra pleinement Autorité organisatrice de la mobilité en poursuivant une ligne directrice : rendre le service public ferroviaire toujours plus attractif et équilibré sur le territoire pour les usagers, répondre à la demande croissante de mobilité des usagers et d'accélérer la transition énergétique.

Pour cela, elle consent des efforts exceptionnels d'investissement depuis la régionalisation du service TER (en 2022) sur la régénération et la modernisation

des infrastructures ferroviaires, au-delà de notre compétence réglementaire, ainsi que sur les acquisitions et opérations de maintenance lourdes des matériels roulants (notamment les opérations de rénovation à mi-vie des 62 rames BGC, confiées à la SNCF pour 212 M€).

La Région procédera également à la prise en propriété des matériels et des installations de service, qui sont des biens de retours conformément à la loi. Elle consentira également des investissements afin de mettre les ateliers à niveau, pour les futurs exploitants. **Pour autant les autres infrastructures (voies ferrées et gares notamment) resteront propriété de l'Etat.**

Enfin, **la Région s'attachera également à assurer un dispositif de distribution des titres de transports répondant aux besoins** des usagers sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. Pour cela, elle a engagé avec Nouvelle-Aquitaine mobilités (NAM) un important chantier visant à offrir aux usagers un dispositif de distribution de **titres de transport totalement multimodal, totalement transparent pour l'utilisateur et combinant les modes de transport** TER, transports interurbains par autocars et transports urbains, en coopération étroite avec les autorités organisatrices des mobilités, notamment urbaines. Ce projet ambitieux, qui consiste à appréhender les mobilités comme un service (pour paraphraser la dénomination anglo-saxonne MaaS, ou « mobility as a service »), permettra d'accélérer le report de l'usage de la voiture vers les transports collectifs, et contribuera ainsi significativement à la lutte contre le réchauffement climatique. Le dispositif sera opérationnel en 2024.

L'ensemble de cette stratégie se déroulera ainsi sur une temporalité pluriannuelle, avec des impacts sur les budgets dans les années futures, avec des investissements et des économies sur la subvention aux exploitants. C'est par une stratégie globale des mobilités décarbonées, que le désenclavement des territoires sera traité de manière efficace et durable. En ce sens, le désenclavement de Limoges demeure une priorité.

- Anticiper les transitions, c'est aussi poursuivre la correction des déséquilibres territoriaux, par la mise en œuvre du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires approuvé en 2020 et mis en œuvre en 2022), par une politique contractuelle volontariste avec 51 territoires régionaux et 7 territoires en mutation économique (CADET), Cette politique contractuelle s'illustre également à travers l'Accord régional de relance (ARR) et la mise en œuvre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) dont le volet « mobilité » qui devrait constituer la partie budgétairement la plus importante du Contrat de Plan, et qui pourrait venir compléter ce CPER 21-27.

Le **projet FERROCAMPUS, à Saintes**, connaîtra également une accélération après la création de l'association, avec les premières acquisitions attendues courant 2023, **la mise en place de plateaux techniques destinés aux lancements d'expérimentations (exemple « le train léger innovant ») et des formations. Ces expérimentations vont notamment permettre d'avancer sur la dédiésélisation, sur le biogaz ou encore les batteries.**

2. Accélérer le développement d'une économie responsable et décarbonée pour les productions et les emplois de demain

L'innovation a toujours été l'ADN de la Région, et plus que jamais, celle-ci doit être au service de la sobriété dans la consommation des ressources, du renforcement de l'adaptation et de l'ancrage territorial. Le contexte géopolitique, économique et environnemental nous y oblige et exige une action massive de la Région. Dans le prolongement de l'adoption du SRDEII 2022-2028, l'ambition sera de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région éco-responsable. L'action de la Région visera notamment à rendre plus résilients et durables les éco-systèmes d'innovation pour qu'ils résistent mieux aux crises.

Aussi, la Région entend mettre la **RSE au cœur des politiques** de soutien aux entreprises en valorisant surtout le capital humain. **La RSE sera intégrée aux différents dispositifs et notamment pour renforcer la création, la transmission et le développement des TPE sur tout le territoire, ainsi que le soutien aux entreprises en retournement.**

La Région favorisera le **numérique responsable** dans les entreprises et, en cohérence avec les ambitions Néo Terra, accélérera le **développement de solutions numériques au service de la transition énergétique des entreprises et de l'agro-écologie.** De plus, il s'agira d'accélérer le regroupement des associations du numérique à l'échelle régionale. En ce sens, un pôle de compétitivité devra être créé. Et afin de mieux prendre en compte et gérer les risques des cyber-menaces, le lancement du cyber-campus régional sera au cœur des actions de la Région pour 2023.

Répondre aux défis du réchauffement climatique se traduira notamment par le soutien à l'économie circulaire, et les produits biosourcés qui développent notre résilience et notre souveraineté industrielle. Parce que plusieurs acteurs du monde de l'entreprise sont tournés vers la décarbonation active et parce que la Nouvelle-Aquitaine est attractive, la Région lancera un cluster autour de l'économie circulaire. Les projets innovants sont déjà présents sur le territoire : recycler les aimants à Lacq, recycler les hélicoptères au Pays-Basque, ou encore démanteler des panneaux photovoltaïques à Saint-Loubès.

Ce soutien régional participera de la reconquête de notre souveraineté et de la relocalisation de la production industrielle dans nos territoires. C'est pourquoi, en 2023, la Région donnera la priorité aux projets de relocalisation de productions stratégiques ou à fortes valeur ajoutée, d'innovation responsable sur le plan environnemental et social. Parce que nos usines doivent être plus compétitives, moins dépendantes des énergies fossiles, et doivent valoriser le facteur humain (« Usine du futur », « accélérateurs de croissance PME et ETI »...). La Région contribuera aux développements des usines à énergie positive et écoresponsable, à la création des micro-usines. En 2023, une expérimentation sera lancée avec la BPI pour des accélérateurs de croissance territorialisés dédiés aux petites entreprises (10 à 50 salariés).

Ce soutien aux PME et ETI régionales passera également par les aides à l'international, en mettant l'accent sur la réorientation de nos actions vers l'Union européenne.

La Région demeurera attentive aux conséquences de la sortie de crise, *via* le **renforcement des fonds propres**. Cela concernera également les entreprises qui ont besoin de grandir, devenir des PME, accélérer et industrialiser, dans la mesure où cette catégorie peine souvent à trouver des outils de financement.

Le soutien à l'innovation, c'est maintenir l'attractivité de la région sur l'ensemble des secteurs. Et c'est aussi l'innovation sociale, avec **l'économie sociale et solidaire (ESS) pour répondre aux enjeux sociaux, sociétaux et aux besoins des territoires**. Pour qu'une **économie de service, non délocalisable, et à forte utilité sociale pour la population soit également ciblée par les dispositifs d'accompagnement régionaux des entreprises** (Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine, Usines durables...). Parce que l'humain doit être au cœur des priorités de l'entreprise, ces dispositifs poursuivront un objectif de renforcement de la qualité de vie au travail, de la place des salariés, et de l'engagement sociétal des entreprises pour des modèles plus durables et innovants.

L'innovation, c'est aussi permettre à **l'offre touristique de se moderniser pour s'adapter aux attentes nouvelles tout en continuant à faire de la Nouvelle-Aquitaine une destination attractive et différenciante** (Tourisme Lab, « Nouvelle Aquitaine Croissance tourisme », « Tourisme durable »). L'objectif sera donc de soutenir la mixité et la diversification de l'offre, de maîtriser les flux touristiques, de développer l'itinérance et de conserver une politique volontariste de tourisme social. A ce titre, **Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme, dotée de 16,5 millions d'euros, soutiendra 30 opérations d'investissement portées par des TPE et PME touristiques du territoire**.

De plus, 2023 devrait voir se concrétiser le **projet Vassivière**, marqueur fort de la valorisation touristique des territoires, et surtout laboratoire des éco-systèmes naturelles en Nouvelle-Aquitaine.

Dans ce contexte d'accélération des transitions et de repositionnement post-crise sanitaire, la Région veillera à cerner les impacts sur **l'économie culturelle, en lien avec ses agences et réseaux pour mieux accompagner tous les acteurs**. Plus particulièrement, en 2023, trois démarches spécifiques seront menées : la renégociation de la convention cadre « Cinéma et audiovisuel » avec le CNC et les départements signataires, ainsi que le renouvellement du Contrat de filière musique et variétés avec le CNM et le ministère de la Culture, et l'élaboration du contrat régional de filière Culture sur le volet formation.

Et parce l'accélération des transitions ne peut se faire sans les hommes et les femmes qui œuvrent au quotidien au sein des entreprises, des filières, des associations, des collectivités, **la Région fera de la formation une des priorités pour les salariés, la jeunesse, les demandeurs d'emploi. Former aux métiers de demain, c'est aussi protéger les emplois avec une attention toujours particulière sur les valeurs et le sens au travail**.

Toutes les transitions qui traversent notre société ne doivent pas être subies ou synonyme de discrimination ou de relégation. C'est pourquoi, la Région entend s'investir pour une meilleure appropriation des enjeux des transitions et pour donner à la jeunesse les moyens de s'investir.

Les incertitudes économiques et les variations que l'on connaît depuis 2020 bouleversent le marché du travail et créent des tensions de recrutement structurelles. Le contexte inédit de reprise économique, depuis la rentrée 2021, entraîne de fortes tensions sur le marché de l'emploi alors même que les prévisionnistes envisageaient encore au printemps dernier une hausse massive du chômage. La formation professionnelle s'est trouvée ainsi confrontée à un arbitrage des chômeurs en faveur de l'emploi auquel s'ajoutent les difficultés d'attractivité que connaissent de nombreux secteurs d'activité. Le retournement soudain de conjoncture et les incertitudes nouvelles en 2022 et 2023 nécessitent plus que jamais de renforcer l'action de la Région en faveur de l'emploi et du recrutement des entreprises.

C'est pourquoi, la Région sera aux côtés de tous les acteurs pour mieux comprendre les besoins et les mutations du monde du travail (Contrats régionaux de filières). La Région se dotera d'une feuille de route, en concertation avec les entreprises, acteurs de l'emploi, et demandeurs d'emploi, pour mieux cibler les problématiques dans les territoires de tension de recrutement. La **convention de partenariat entre Région et Pôle emploi** sera renouvelée. Et il s'agira également d'intensifier la modalité pédagogique de la Formation en situation de travail, expérimenté depuis 2019 et de consolider la plateforme numérique emploi-formation « **Talents d'ici** ».

Cette priorité à la formation en 2023 sera bien évidemment tournée vers l'insertion des chercheurs d'emploi et de la jeunesse. Les premiers résultats confirment l'efficacité de nos dispositifs : 50% des néo-aquitains formés passent par notre système d'Habilitation de service public (HSP), soit 28 000 formés. Plus particulièrement pour l'HSP 1^{er} niveau de qualification, 74% des formés trouvent un travail dont 60% en CDI ou CDD de plus de 6 mois. La Région restera mobilisée pour :

- le renouvellement du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), la stratégie régionale de formation professionnelle et le Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH) ;
- **La prolongation du Pacte régional d'investissement dans les compétences jusqu'au 31 décembre 2023 actée par le vote d'un second avenant qui permet notamment d'étendre la durée des deux Habilitations de Service Public ;**
- le plan jeunes et le plan de réduction des tensions de recrutement.

Cette mobilisation ne cache de réelles inquiétudes quant à l'avenir du PACTE et des intentions du Gouvernement avec la mise en place de France Travail.

Par ailleurs, les leviers d'intervention de la Région en matière **d'apprentissage s'appuient sur une approche partenariale et régionale avec la carte des formations, et pour sécuriser et renforcer la qualité des parcours.**

En 2023, l'offre de formation financée par la Région renforcera l'entrée en formation des publics les moins qualifiés et notamment des demandeurs d'emploi de longue durée ; appuiera les besoins en compétences des secteurs et filières économiques en tension de recrutement ; et soutiendra les projets professionnels d'actifs souhaitant changer de métier ou bien évoluer dans leur secteur d'activité.

Et pour accompagner et aider les stagiaires de la formation sans droit à l'assurance chômage, la Région versera une rémunération alignée sur l'inflation avec une revalorisation de 4% en 2023.

3. Embarquer toutes les générations dans la mise en œuvre des transitions pour un aménagement dynamique des territoires

La qualité de vie et la vitalité des territoires reposent pour partie sur sa jeunesse, sur le lien générationnel et l'accès au service public. Elles reposent sur la possibilité d'étudier au plus proche de chez soi, dans de bonnes conditions. Pour embarquer chacune et chacun dans la mise en œuvre des transitions, l'éducation et les conditions de vie et d'étude au lycée bénéficieront d'une impulsion forte en 2023. Cette impulsion participe de la cohésion et de la stratégie renouvelée et diversifiée d'aménagement des territoires, qu'ils soient ruraux ou périurbains.

Enchanter les territoires et leurs habitants, c'est **investir dans les lycées**, l'amélioration du bâti, la géothermie, tout **en conservant un maillage fin et cohérent avec la carte des formations**, et les doter d'ambitions nouvelles en y intégrant un **enseignement supérieur** de qualité et des conditions d'hébergement favorisant la mobilité des jeunes.

L'année 2023 sera dédiée à l'aménagement des **deux nouveaux lycées girondins** qui ouvriront à la rentrée scolaire 2023-2024, à **l'achèvement du PPI précédent et à l'engagement d'un nouveau PPI** articuler autour d'opérations structurantes et courantes marquées par une volonté forte **d'améliorer la performance énergétique et environnemental des établissements.**

Enchanter les transitions sur tout le territoire ira de pair avec **l'investissement culturel sur les territoires**. Ce sont les travaux du **Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse de Bordeaux ou encore les études pour le projet Jidé à Limoges** qui contribueront à la vitalité et la richesse des territoires. Les **Frac régionaux** seront également à l'honneur en 2023 avec l'ouverture du **Frac Artothèque de Limoges et la présentation du projet photographique de la MECA.**

Bien évidemment les grands évènements sportifs internationaux sont des vitrines pour notre patrimoine et notre culture que la Région ne manquera pas de valoriser. A l'occasion de la **coupe du monde de Rugby**, ce sont tous les partenaires sportifs et culturels qui seront mobilisés avec la Région autour de diverses actions grands publics et à destination de la jeunesse (Nouveau Festival, Olympiades des métiers, défi lycée...). En particulier, il est à noter que l'Office artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine portera un projet spécial « rugby », et que la ferveur entourant l'évènement sera mise à profit pour faire de la pratique sportive un levier

sociétal de bien-être pour tous, en cohérence avec la politique volontaire « sport – santé – bien-être ».

Enfin, accompagner les territoires dans les transitions et anticiper l'adaptation, dans le cadre du soin et du prendre soin, c'est aussi sensibiliser à One Health dans les formations sanitaires et sociales. Parce que la crise sanitaire qui a bouleversé tous les pays depuis 2020 nous enseigne l'urgence de la mise en œuvre de cette approche globale de la santé humaine, animale et environnementale.

Après avoir ouverts en 2022, 1790 nouvelles places d'infirmiers, aides-soignants, accompagnateurs éducatifs et sociaux, l'année 2023 sera l'année du renouvellement du schéma des formations sanitaires et sociales et la première année de mise en œuvre de l'accord réciproque entre l'Etat et les régions. Au total, la Région finance désormais chaque année la formation de plus de 16 000 apprenants dans des écoles ou instituts implantés dans 58 organismes gestionnaires.

En 2023, la Région interviendra en priorité sur le déploiement optimal des placées créées, une meilleure prise en compte des besoins en santé des territoires, la réhabilitation du bâti dédié à la formation, la pérennisation des financements, et l'amélioration des conditions de vie et d'études.

A travers le renforcement et l'amélioration des formations sanitaires et sociales, la Région poursuit son ambition d'équité territoriale d'accès au soin et d'accès à la formation et dessine progressivement le paysage d'un enseignement supérieur sensibilisé aux enjeux sociétaux, sur tout le territoire régional.

Contexte macro-économique

Un contexte économique inflationniste, marqué par la guerre en Ukraine

➔ La résilience de l'économie française impactée par la guerre russe en Ukraine

L'économie mondiale a perdu de sa dynamique en 2022. En effet, à la suite d'un rebond vigoureux après la pandémie de COVID-19, l'économie mondiale semblait engagée sur le chemin du retour à une configuration normalisée – même si de premières tensions inflationnistes existaient notamment aux Etats-Unis. Que ce soit en Europe avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, ou ailleurs dans le monde en raison de reprises épidémiques de la COVID-19, **la croissance économique ralentit globalement au niveau mondial**. Les pénuries et difficultés d'approvisionnement provoquent des tensions inflationnistes fortes.

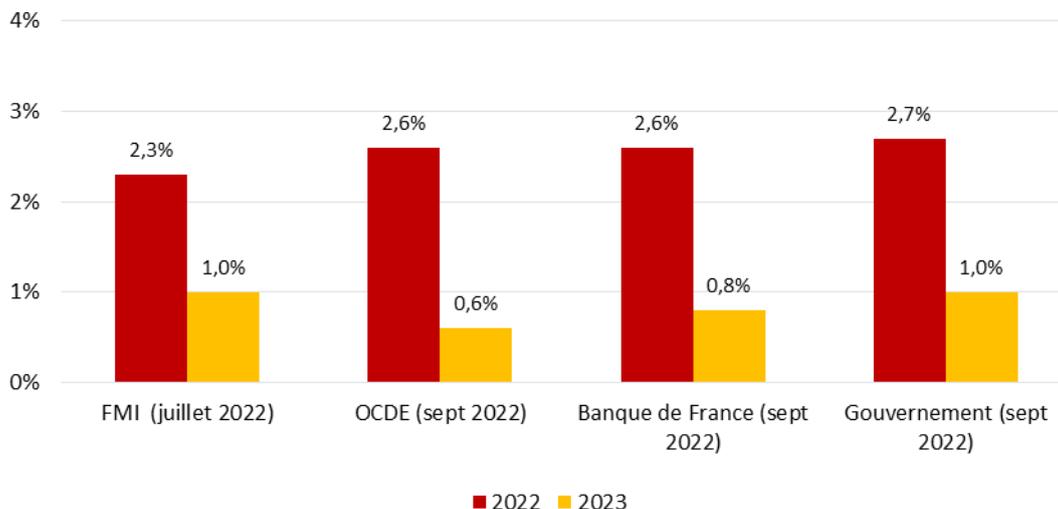
Face à cette inflation, **les principales banques centrales ont engagé un relèvement de leurs taux directeurs dans des proportions inédites**, et au moins une nouvelle hausse est à attendre d'ici la fin 2022. Malgré les critiques naissantes sur l'impact négatif pour la croissance de ces hausses, la lutte contre l'inflation reste clairement l'objectif premier des banques centrales. Cette hausse des taux a mis fin à la fenêtre sans précédent des taux négatifs qui ont marqué les 5 dernières années. Elle vient surtout augmenter le poids de la dette des Etats, grandement endettés à taux variable et dans des proportions sans égal du fait de la crise COVID, mettant en risque certains pays.

Dans ce contexte, **il est attendu une stagnation de l'économie de la zone euro au deuxième semestre 2022 et au premier trimestre 2023.**

Pour 2023, la projection est entourée **d'incertitudes très fortes** liées à l'évolution de la guerre en Ukraine. Les aléas portent à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises.

Dans ces conditions, l'ensemble des institutions économiques s'accordent pour dire que **la croissance sera modérée en 2023.**

Prévision de croissance du PIB réel entre 2022 et 2023



➔ La hausse de l'inflation s'est poursuivie ces derniers mois

La récente envolée des prix du gaz sur les marchés internationaux constitue un nouveau choc inflationniste pour l'économie française, qui devrait perdurer pendant les prochains trimestres. L'effet de ce choc ne se répercuterait pour l'instant pas directement sur les ménages en raison du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité, ainsi que de la prolongation et du renforcement de la remise carburant jusqu'à la fin de l'année. Mais le choc sur les prix du gaz se répercuterait indirectement sur l'inflation de l'alimentation et des produits manufacturés par la hausse des coûts de production des entreprises. Dans ces conditions, la Banque de France estime que l'inflation se situerait à 4.7% en moyenne sur l'année 2023.

L'inflation dans les services devrait être soutenue par la dynamique des salaires, sous l'impulsion de l'indexation du Smic et des hausses de salaire négociées au niveau des branches d'activité.

Après avoir atteint un point bas en début d'année, le taux de chômage est resté à un niveau historiquement faible au deuxième trimestre 2022 ce qui contribue à un effet haussier des salaires. Après avoir légèrement reculé en 2022, le pouvoir d'achat moyen des ménages se stabiliserait en 2023, avant de repartir nettement à la hausse en 2024.

Dans ces conditions, malgré une croissance en baisse par rapport à 2022, les recettes régionales principalement assises sur une fraction de TVA devrait rester dynamiques du fait de l'effet conjugué de l'inflation et d'une absence de décrochage fort (récession) du PIB.

En 2024, la Banque de France table sur une accalmie des prix des matières premières énergétiques et alimentaires et un ancrage des anticipations d'inflation de long terme, qui feraient replier l'inflation à 2,7 % en moyenne annuelle.

➔ La programmation de la résorption du déficit des finances publiques

Dans son Projet de Loi de Finance (PLF) 2023, le gouvernement considère que le déficit public devrait stagner au même niveau que celui atteint en 2022, soit 0.5% du PIB. La trajectoire pluriannuelle dans laquelle s'inscrit le PLF 2023 est celle prévue dans le projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027, elle prévoit un retour du déficit public sous le seuil de 3 % à horizon 2027.

Le PLF prévoit qu'en 2023, la dépense publique diminuerait à nouveau de façon significative, à hauteur de -1.5% du volume en raison de la quasi-disparition:

- des dépenses de soutien d'urgence
- de la baisse des dépenses de France relance
- de la maîtrise des autres dépenses

Elle devrait passer de 57.6% du PIB en 2022 à 56.6% en 2023.

Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023 -2027 prévoit un redressement des finances publiques qui nécessite pour les collectivités locales la poursuite de leurs efforts dans la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. **Dans cette perspective, le PLPFP, dans le cadre du pacte de confiance, prévoit que les dépenses de fonctionnement des collectivités et de leurs groupements continuent de progresser, à un rythme toutefois inférieur à 0.5 point au taux d'inflation. Dit autrement, les dépenses doivent baisser de 0,5 point annuellement en volume, ce qui est une contrainte bien plus forte que celle du Pacte de Cahors (le plafond était fixé à l'époque à +1,2% par an). Cette norme semble en orthogonalité avec les tensions liées au prix de l'énergie sur 2023-2024.**

Ainsi, le solde des Administrations Publiques Locales (APUL) devrait s'améliorer au cours des prochaines années la dynamique attendue des recettes étant supérieure à celle des dépenses encadrées.

Dépenses, recettes et solde des APUL au sens de Maastricht (en point de PIB)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses totales APUL	11,2	11	10,9	10,8	10,5	10,2
Recettes totales APUL	11,1	10,9	10,8	10,8	10,7	10,7
Solde APUL au sens de Maastricht	0	-0,1	-0,1	0	0,2	0,5

Source : PLF 2023

La maîtrise des dépenses publiques permettra la réduction du ratio de dette publique à partir de 2026. En 2021, le ratio d'endettement s'inscrirait à 112,8 % du PIB selon les chiffres publiés par l'Insee le 31 août 2022. Il connaîtrait une première baisse en 2022 et 2023 (à 111,5 % puis 111,2 % respectivement), en raison notamment de la vigueur de la croissance nominale en 2022 et sous l'effet des flux de créances venant réduire le ratio.

Au niveau régional, une activité économique émoussée par la détérioration du contexte international

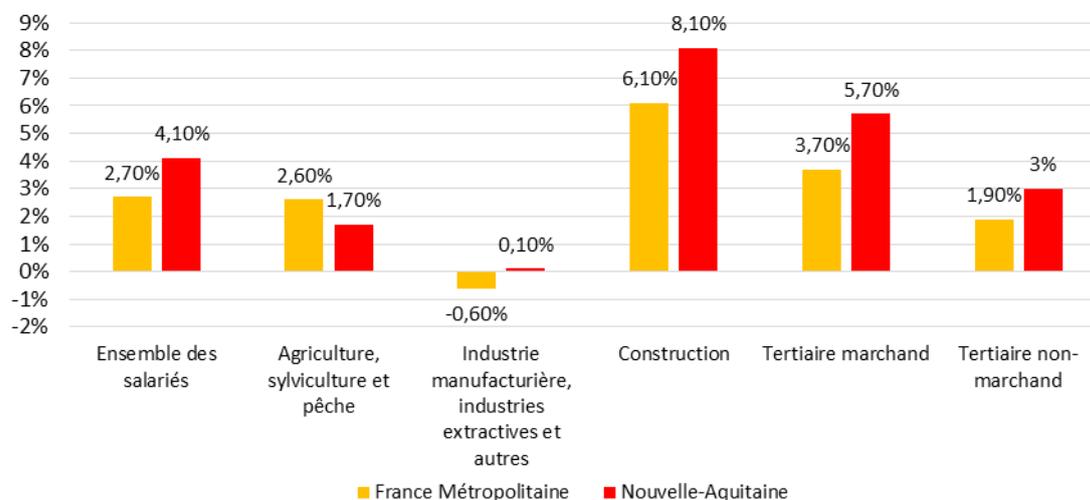
Les enquêtes de la Banque de France montrent une résistance de l'économie de Nouvelle-Aquitaine tout au long du 1er semestre, les incertitudes liées au contexte international pesant progressivement sur les perspectives d'activité. En début d'année, la sortie de crise sanitaire a permis un rebond de l'ensemble des activités, en dépit des difficultés d'approvisionnement et de recrutement, la demande adressée aux entreprises restant soutenue. A partir de l'été les conséquences de la situation internationale ont davantage pesé sur le climat des affaires. Les difficultés persistantes d'approvisionnement et de recrutement, le renchérissement des coûts de production et la contraction progressive de la demande ont interrompu la dynamique de l'activité. La conjoncture régionale s'est légèrement dégradée en juillet et les anticipations des chefs d'entreprises pour le mois d'août n'étaient pas mieux orientées, en particulier dans la plupart des secteurs industriels.

➔ Emploi : la plus forte croissance des régions depuis la crise

La Nouvelle-Aquitaine est avec la Bretagne la région de France métropolitaine (hors Corse) qui a connu la plus forte hausse du nombre d'emplois salariés entre le 4^{ème} trimestre de 2019 (avant-crise) et le premier trimestre de 2022, soit 89 200 emplois supplémentaires (+4,1% contre +2,7% en France métropolitaine).

La plupart des secteurs y contribuent et plus particulièrement celui du tertiaire marchand (+5,7% en Nouvelle-Aquitaine contre +3,7% en France métropolitaine sur la même période) qui représente 45 % de l'emploi salarié au sein de la région (49 % à l'échelle nationale). L'hôtellerie et la restauration ainsi que des activités dites à haute valeur ajoutée¹⁰ connaissent également des dynamiques plus soutenues au sein de la région que relativement à la moyenne nationale. La construction connaît un rythme de croissance soutenu, à l'échelle nationale (+6,1 %) mais surtout à l'échelle de la région (+8,1 %). L'industrie affiche un nombre d'emplois relativement stable (+270 postes soit +0,1%), alors qu'elle recule de 0,6 % à l'échelle nationale.

Variation de l'emploi salarié en cinq grandes catégories de secteurs, T4 2019 – T1 2022



Source : Insee, Acoess-Urssaf et Dares

Le nombre de demandeurs d'emploi en Nouvelle-Aquitaine a poursuivi sa baisse au 1er semestre, avec un ralentissement au 2e trimestre, à 238 040. Il est à cette date significativement en dessous de son niveau du 4^{ème} trimestre 2019, pour la catégorie A des chômeurs sans activité (-13,9% en Nouvelle-Aquitaine contre -11,3% en France métropolitaine) comme pour les catégories ABC, intégrant l'activité réduite, à 456 680 (-7,8 % contre -5,7 %). Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi diminue dans tous les départements de la région.

Perspective d'évolution des ressources régionales

L'impact de l'inflation sur les recettes régionales

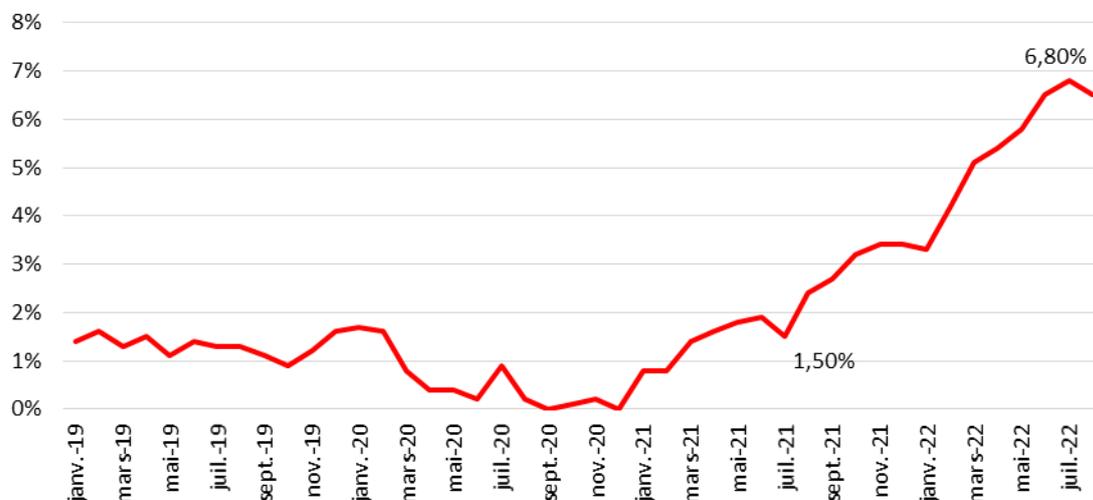
Entre juillet 2021 et juillet 2022, le taux d'inflation est passé, en France, de 1,5% à 6,8%, avant de s'établir à 6,5% au mois d'août¹. Cette **hausse généralisée et durable des prix des biens et services impacte les recettes du budget régional à deux niveaux, mais avec des effets opposés** :

- **Les recettes de TVA sont en hausse.** Dans le cadre de la présentation de la LFR 2022 en 7 juillet dernier, le Gouvernement a actualisé sa prévision de croissance de la TVA à 9,74% en 2022, contre 5,5% précédemment prévue en LFI 2022. Dans son avis du 4 juillet 2022, le Haut Conseil des Finances Publiques expliquait que parmi les caractéristiques spécifiques de l'année 2022 figure la « *croissance des prix de la demande, et notamment des prix à la consommation, déterminante pour les recettes de TVA, très supérieure à celle des prix du PIB* ». Pour autant, comme l'analyse le Trésor, cette inflation génère aussi une baisse du pouvoir d'achat et donc un tassement de la consommation. Les assiettes fiscales sont certes favorisées en valeur par l'inflation mais pas en volume.
- A contrario, la nette hausse des prix des produits pétroliers survenue depuis un an agit comme un frein sur les consommations de carburants, et se répercute sur **les recettes tirées de la TICPE**. Entre mai 2021 et mars 2022, les prix moyens des carburants à la pompe en France ont augmenté de 29,5% dans le cas des essences (1,539 euro/litre TTC en mai 2021 et 1,994 euro/litre en mars 2022) et de 45,87 % dans le cas du gazole (1,391 euro/litre en mai 2021 et 2,029 euros/litre en mars 2022). A compter du 1^{er} avril 2022, le Gouvernement a mis en place une ristourne à la pompe de 18 centimes d'euro par litre de carburant, passée à 30 centimes au 1^{er} septembre. Cependant, ce dispositif est transitoire et ne devrait pas être prolongé au-delà du 31 décembre 2022, pour être remplacé par des mesures plus ciblées.

De manière générale, l'inflation évolue rétrospectivement en cycles plutôt longs, et entraîne un report des actes de consommation des ménages les plus fragiles. Le marché automobile, déjà touché par des problématiques d'approvisionnement (semi-conducteurs) et de relocalisation de la chaîne de production ukrainienne vers d'autres sites, doit également faire face à la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Les répercussions de cette situation sur le produit régional des **cartes grises** sont difficiles à estimer, tandis qu'il s'érode déjà progressivement avec le verdissement continu du parc automobile.

¹ Source : Eurostat – Bulletins n°94 et 96/2022.

Evolution du taux d'inflation entre janvier 2019 et août 2022



Source : Base de données Eurostat.

★ ★ ★

Les fractions de TVA attribuées à la Région

La prévision d'atterrissage 2022 se fonde sur l'évolution de la TVA nette présentée par le Gouvernement dans le cadre du PLFR, soit +9,74%.

En prospective, les deux fractions de TVA sont corrélées aux variations du PIB nominal, anticipées à partir d'une moyenne des prévisions de différents organismes (Banque de France, FMI, Agences de notations). L'élasticité TVA-PIB est figée sur la période à 110%.

Scénario économique retenu et basé sur la moyenne des prévisions de PIB nominal projeté par les principales institutions économique et financières

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PIB nominal		3,7%	3,4%	3,1%	3,0%	3,1%
Élasticité PIB / TVA		110,0%	110,0%	110,0%	110,0%	110,0%
Évolution TVA nette	9,7%	4,1%	3,7%	3,5%	3,3%	3,4%

Projection de la fraction de TVA à partir de l'évolution nette calculée

en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fraction de TVA "CVAE"	843,5	878,3	910,8	942,4	973,8	1 006,7
Évolution		4,1%	3,7%	3,5%	3,3%	3,4%
Dynamique		34,7	32,6	31,5	31,5	32,9
Fraction de TVA "DGF"	478,2	497,9	516,4	534,3	552,1	570,7
Évolution		4,1%	3,7%	3,5%	3,3%	3,4%
Dynamique		19,7	18,5	17,9	17,8	18,6

La fiscalité liée aux transports : TICPE et cartes grises

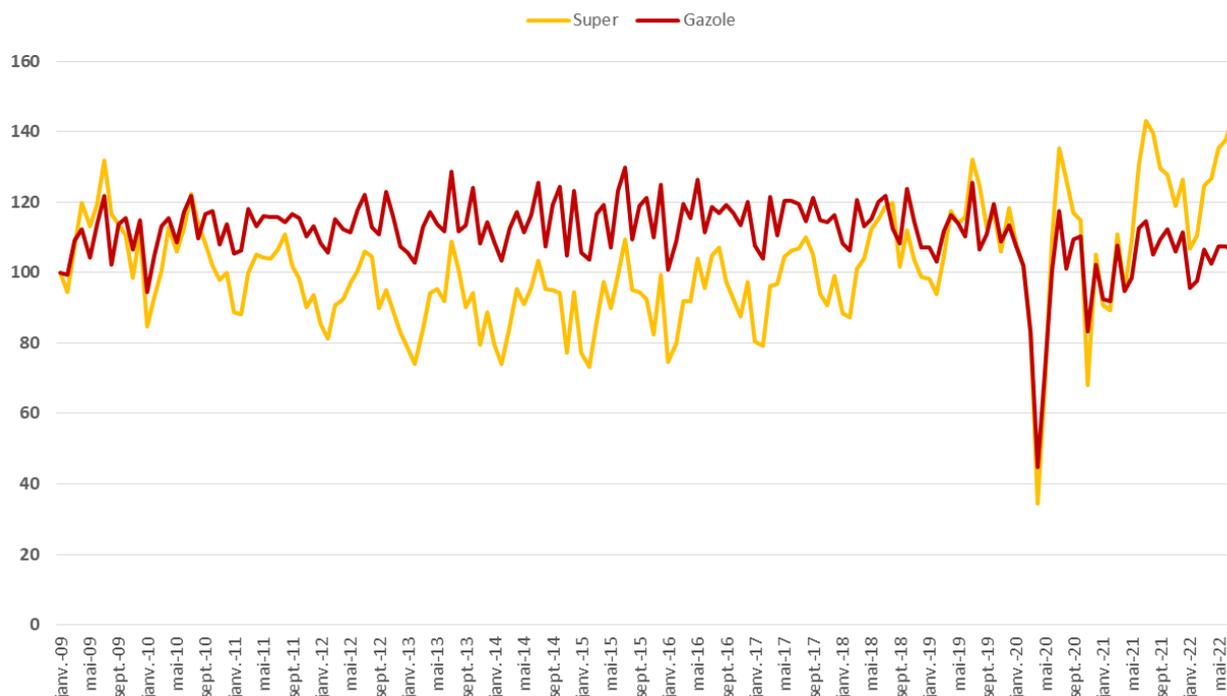
La Région perçoit deux types de taxes assises sur les transports :

- La TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) liée aux consommations de carburants. Depuis 2020, toutes les fractions régionales de TICPE sont assises sur une assiette nationale.
- La taxe sur les certificats d'immatriculations (« cartes grises »), dont le produit est directement corrélé au dynamisme du marché automobile.

Au niveau national, sur les 7 premiers mois de l'année 2022, les dernières données disponibles sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires indiquent une baisse des ventes totales de carburants de -3,6% par rapport à l'année de référence 2019.

Les ventes de gazoles sont en baisse de -8,1%, tandis que les ventes de supercarburants progressent de 14,1%. Fait notable : la part des supercarburants dans les ventes totales est en progression. A ce stade de l'année, les supercarburants représentant 24,2% des ventes 2022, contre 20,5% sur la même période en 2019.

Ventes mensuelles de carburants -Base 100 en janvier 2009-



Source : Ministère de la Transition écologique – données mensuelles de l'énergie.

Concernant les fractions de **TICPE** perçues par la Région, seules les parts correspondants à l'ex-« modulation » et « Grenelle » sont impactées par les variations d'assiette. Ainsi, l'hypothèse retenue pour l'atterrissage 2022 table sur des consommations de carburants toujours inférieures à l'année de référence. En prospective dès 2023, une hypothèse de réduction linéaire de l'assiette est retenue (-1%), afin de tenir compte à la fois du verdissement du parc automobile et des tensions inflationnistes sur le prix des carburants, deux phénomènes conduisant à une érosion des consommations. L'impact sur le produit de TICPE est modélisé ainsi :

Projection des recettes de TICPE sur la base d'une évolution estimée à -1%

en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
TICPE 1ère et 2ème part	454,2	452,9	451,7	450,5	449,2	448,0
dont TICPE "Droit à compensation" (1ère part)	328,8	328,8	328,8	328,8	328,8	328,8
dont TICPE "ex-modulation" (1ère part)	63,2	62,6	61,9	61,3	60,7	60,1
dont TICPE "Grenelle" (2ème part)	62,2	61,6	61,0	60,4	59,7	59,2

S'agissant des **cartes grises**, la Région perçoit une taxe proportionnelle, fonction du nombre de chevaux fiscaux immatriculés et du tarif voté par la Région, ainsi qu'une taxe fixe, dans certains cas, pour les duplicatas de certificats d'immatriculation.

Jusqu'en 2021, le montant de cette taxe fixe était égal à 25% du tarif régional pour les vélomoteurs et les motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ (10 €) et au taux unitaire pour tous les autres véhicules (41 €). À compter de 2021, le tarif de la taxe fixe a été modifié pour passer à 7€, mais avec un périmètre d'application élargi, notamment aux voitures neuves.

En ce qui concerne l'année 2022, le nombre global des immatriculations est à la baisse : une étude MOBILIANS (ex-CNPA, le Conseil National des Professions de l'Automobile) datée de mars 2022 souligne que le marché des véhicules particuliers neufs est confronté à un empilement (et non une succession) de chocs exogènes violents : pandémie, pénurie de semi-conducteurs (retour à la normale prévue en 2023-2024) et déclenchement d'une guerre aux portes de l'Europe dont l'issue incertaine implique de relocaliser la production ukrainienne en Europe de l'Est (Roumanie / Pologne) ou en Afrique du Nord (Tunisie / Maroc). La note indique que « la France vient de boucler son pire 1er trimestre depuis, au moins, 40 ans ».

Ce contexte profite aux ventes de véhicules hybrides et électriques – qui restent minoritaires, autour de 9% des immatriculations en 2021 – mais qui, depuis quelques années, doublent quasiment tous les ans. Cette tendance est amenée à s'accroître dans les années à venir, avec l'interdiction prochaine de la vente de voitures neuves à moteur thermique à horizon 2035 au sein de l'Union Européenne, et le développement continu et soutenu du parc automobile électrique qui en découle.

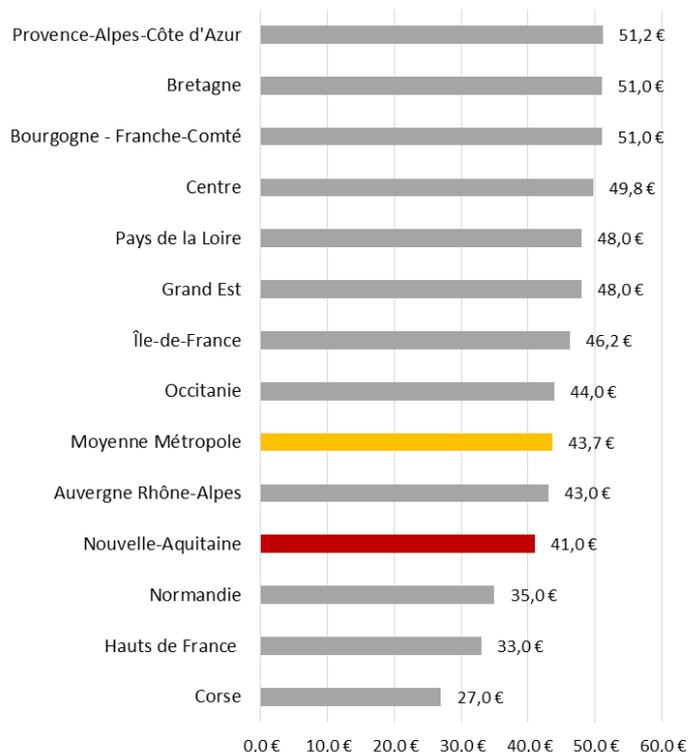
Les recettes régionales se trouvent impactées par ce double effet (volume et motorisation) : la prévision d'atterrissage 2022 est ainsi révisée à 175 M€, soit une baisse de 30 M€ par rapport à l'inscription initiale du BP (205 M€), et bien en-deçà des 186,7 M€ réalisés en 2020 en raison du contexte sanitaire. En effet, à fin juillet 2022, le produit néo-aquitain des cartes grises s'est effondré de 17,826 M€ par rapport à juillet 2021 (-16,7%).

Pour les années à venir, en prospective, un rebond des immatriculations est anticipé en 2023 ainsi qu'un maintien des tendances de fond, c'est-à-dire avec une progression continue des ventes de véhicules dits propres (exonérés jusqu'à présent à 100% par la Région) et des véhicules électriques (exonérés à 100% par l'Etat).

Afin d'enrayer la perte de recette, cette trajectoire budgétaire des orientations budgétaires a été bâtie en intégrant les effets de la délibération proposée à cette même séance plénière d'une hausse de tarif modérée (+4€, soit 45 € / CV) et de révision de l'exonération pour les véhicules dits propres, à compter du 1^{er} janvier 2023. En effet, les exonérations et le tarif actuellement en vigueur sont inchangés depuis le 1^{er} juillet 2016, et ce dernier demeure inférieur à la moyenne des

Régions. Ce nouveau tarif étant légèrement supérieur à la moyenne nationale au 1^{er} janvier 2023 (44€/CV).

Tarifs cartes grises / CV au 1er janvier 2022



en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Cartes grises	175,0	236,8	238,8	239,5	239,1	238,6
Évolution		35,3%	0,8%	0,3%	-0,2%	-0,2%
Dynamique		61,8	1,9	0,8	-0,4	-0,5

Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales, à savoir l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (**IFER**), mise en place suite à la suppression de la taxe professionnelle, et qui s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications, est figée en prospective (53,3 M€), tout comme l'**Attribution de Compensation financière**, considéré comme stabilisée (25,7 M€).

Le financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est traduite par la recentralisation de la **compétence apprentissage** des Régions vers l'État et les branches professionnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Régions interviennent dans le cadre de dotations spécifiques qui leur sont allouées pour participer au financement de CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement (**fonds de soutien**) justifiée par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (**fonds d'investissement**).

Ces deux dotations sont figées en prospective à leur niveau 2022, soit 14,1 M€ et 31,8 M€ respectivement.

Afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d'apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière d'apprentissage, la loi de finances pour 2020 prévoyait également une compensation fixe, sous forme de TICPE et de prélèvement sur recettes de l'État (1,0 M€). Cette compensation est majorée afin de couvrir les reliquats de dépenses liés aux primes d'apprentissage versées aux employeurs (5,2 M€).

en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Financement Apprentissage	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0
dont Fonds de soutien	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1
dont Fonds d'investissement	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8
dont Comp. pour perte de recettes	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
dont Comp. primes d'apprentissage	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2

Dans le cadre de la refonte du financement de la **formation professionnelle** intervenue en 2014, une fraction des frais de gestion relatifs à la cotisation foncière des entreprises (CFE), à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et à la taxe d'habitation (TH) a été affectée aux Régions en compensation de la dotation générale de décentralisation (DGD).

En 2021, en raison de la suppression de la TH, les frais de gestion de cette dernière ont été transformés en dotation figée.

En 2022, les différentes réformes fiscales décidées par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance (suppression de la part de CVAE régionale, réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels), ont impacté une nouvelle fois les frais de gestion alloués aux Régions.

Comme cela a été fait avec la suppression de la TH, la baisse des impôts de production décidée par le Gouvernement a été compensée par l'attribution d'une nouvelle dotation. L'hypothèse du maintien de cette compensation dans la durée est retenue.

Le 12 septembre 2022, le ministre de l'Economie et des Finances a annoncé la suppression totale de la CVAE, étalée sur deux ans, à partir de 2023. L'évolution des frais de gestion ne reposera donc plus que sur la seule CFE à partir de 2024. Une compensation complémentaire, sous forme de dotation, devrait être attribuée aux Régions, de manière similaire à ce qui a été établi lors de la suppression de la TH. Par prudence, dans l'attente des modalités définitives de compensation, il est proposé en prospective de retenir une évolution des frais de gestion transférés limitée à +1% en 2023, puis de +0,5% à compter de 2024.

en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Financement Form. Pro.	87,5	87,7	87,9	88,0	88,1	88,3
dont Frais de gestion transférés (CFE+CVAE)	26,1	26,3	26,5	26,6	26,7	26,9
dont Dotation de compensation (TH)	25,6	25,6	25,6	25,6	25,6	25,6
dont Dotation de compensation (impôts prod°)	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4
dont TICPE Form. Pro.	26,4	26,4	26,4	26,4	26,4	26,4

Les dotations d'Etat

La dotation globale de décentralisation (**DGD**), compensation financière des transferts de compétences ne donnant pas lieu à un transfert de fiscalité, est maintenue au niveau de 2022 pour l'exercice 2023, ainsi que pour toute la période prospective, soit 36,6 M€.

En 2022, pour la première fois depuis plusieurs années, les Régions ont été la seule catégorie de Collectivités mises à contribution dans le cadre de la baisse des « variables d'ajustement ». La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**) et la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (**DTCE**) ont ainsi été minorées de 50 M€ par rapport à 2021.

A ce stade de la préparation budgétaire, l'article 12 du PLF 2023 prévoit une minoration annuelle de 15 M€ de la DCRTP régionale, il n'y a pas d'information précise pour la DTCE. En prospective, l'hypothèse de la reconduction de cette minoration est reconduit pour les exercices futurs, ce qui aboutit à la trajectoire suivante pour la Nouvelle-Aquitaine :

en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
DCRTP	53,4	51,8	50,3	48,8	47,3	45,8
	-4,7%	-3,0%	-2,9%	-3,0%	-3,1%	-3,2%
DTCE	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1
	-45,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Pour mémoire, la DCRTP et la DTCE ont été créées lors de la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale intervenue en 2010, pour compenser les collectivités perdantes de la réforme en vue d'en assurer la neutralité financière. Ces dotations, qui se substituaient à des ressources fiscales dynamiques, avaient donc vocation à être figée sur le montant initialement fixé.

La dotation régionale d'équipement scolaire (**DRES**) est figée depuis 2009. Une recette d'investissement de 47,1 M€ est donc prévue en 2023 ainsi que pour les exercices suivants.

Le fonds de compensation pour la TVA (**FCTVA**) est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses réelles d'investissement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. La recette 2022 est estimée à 46 M€. Pour 2023, ainsi qu'en prospective, la recette est calibrée à hauteur de 38 M€.

La « **dotations régionale d'investissement** » dédiée, notamment, à aider les Régions à engager un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics et à accélérer le développement des mobilités douces et des transports publics, est évaluée pour la Nouvelle-Aquitaine, à 52,4 M€ sur la période. En prospective, cette dotation est phasée de la manière suivante :

en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dotations régionale d'investissement	6,9	15,6	9,8	4,2	4,0	

Les principales autres recettes

Les recettes escomptées au titre des différents **plans de formation professionnelle (PACTE et Plan Jeunes)** sont modélisées dans une logique réaliste de dépenses et de recettes. Les hypothèses retenues à ce stade en matière de recettes sont les suivantes :

en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes PACTE + Plan Jeunes	62,9	69,7	79,7	64,0	63,9	15,9

Le montant de la **participation des familles de lycéens à la restauration et l'hébergement** s'établit à 18,5 M€ en 2023, recette figée en prospective.

Concernant la **gestion des Fonds européens**, le tableau ci-dessous intègre les programmes opérationnels 2014-2020 des deux anciennes Régions Aquitaine et Limousin², ainsi que les prévisions connues à ce jour pour la nouvelle programmation 2021-2027. Sont également prises en compte les recettes liées à l'initiative REACT-EU, qui consiste à abonder les programmes opérationnels actuels afin de rendre les économies des États membres « plus résilientes et durables dans la phase de réparation de la crise », ainsi que les recettes prévues au titre du FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Agriculture).

en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement	41,7	54,9	68,2	49,3	85,4	61,3
dont PO 2014-2020 + résultat clôture BAFE 2026	41,7	31,7	18,0	4,8	30,0	
dont PO 2021-2027		4,8	35,8	43,9	54,8	60,7
dont REACT EU		17,8	13,8			
dont FEAMPA		0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Investissement	52,4	99,7	104,8	80,1	81,8	90,3
dont PO 2014-2020	52,4	44,8	21,1	13,7		
dont PO 2021-2027		5,0	51,6	62,8	78,2	86,7
dont REACT EU		48,1	28,6			
dont FEAMPA		1,8	3,5	3,6	3,6	3,6

★★★

Compte tenu des hypothèses retenues, les recettes réalisées en 2023 devraient s'établir à **2 576,9 M€** en fonctionnement et **253,4 M€** en investissement (hors emprunt). Les perspectives de ressources sur les exercices suivants sont synthétisées ci-après :

Prospective VF en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement	2 441,4	2 576,9	2 640,7	2 660,7	2 745,3	2 722,1
		5,5%	2,5%	0,8%	3,2%	-0,8%
		135,5	63,8	20,0	84,6	-23,2
Investissement	221,2	253,4	259,2	228,7	224,9	233,1
		14,6%	2,3%	-11,8%	-1,7%	3,7%
		32,3	5,8	-30,5	-3,9	8,3

★★★

² Pour la Région Poitou-Charentes, le PO est géré dans un budget annexe.

Trajectoire financière 2023-2027

Une trajectoire budgétaire marquée par une dégradation conjoncturelle liée à l'inflation

➔ La nécessaire adaptation de la trajectoire budgétaire présentée l'an dernier

Après deux années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire et la nécessité de porter un effort massif en faveur de l'urgence et la relance, **les orientations budgétaires pour 2022, établies il y a un an, traçaient la voie d'un rétablissement progressif mais réel des ratios financiers** tout en maintenant un effort d'investissement proche de celui d'avant crise. Cette trajectoire pluriannuelle devait permettre de **ramener à horizon 2027 la capacité de désendettement de la collectivité autour de 5 ans.**

Cette trajectoire reposait notamment sur une **stabilité sur la période des dépenses de fonctionnement**, dans un contexte macro-économique **d'inflation limitée.**

Or, depuis 8 mois et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, **le contexte macro-économique a profondément changé. L'inflation naissante s'est accentuée et devrait s'élever à près de +6% en 2022**, portée notamment par la très forte hausse du coût des énergies et les tensions liées à l'approvisionnement en gaz.

La Région est pleinement impactée par cette forte inflation, **principalement l'inflation des coûts énergétiques**, et par le ralentissement du contexte économique national et international. Dans des proportions jamais connues, renforcées notamment par le fait que les services publics rendus par la Région reposent sur la consommation de fluides énergétiques, que ce soit pour chauffer les établissements d'enseignement ou faire rouler les transports régionaux en commun. **Au global, en 2023 les surcoûts énergétiques dans les lycées et ceux des transports (TER et transports routiers) sont estimés à +135M€ de dépenses de fonctionnement.**

Un exemple pour illustrer cela : le marché d'acquisition du gaz pour chauffer les lycées de l'académie de Poitiers avait été signé fin 2020 à 11,9€ du mégawattheure, pour un coût annuel de 4,3M€. **Pour l'année 2023, la molécule a été acquise au mois d'août dernier à 212,9€ du mégawattheure**, pour une dépense annuelle de 26,8M€.

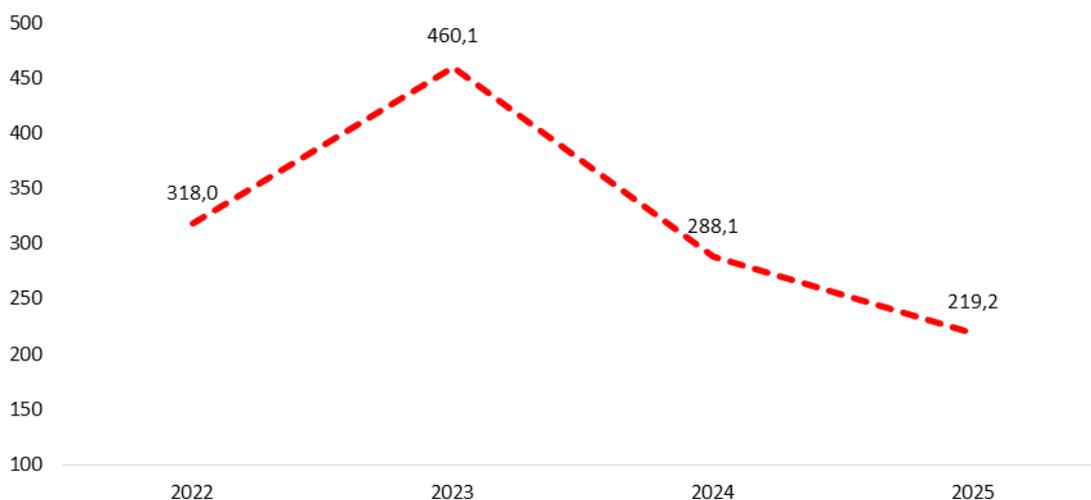
L'exposition de la Région est donc forte, et pourrait l'être encore plus si les coûts du gaz et de l'électricité continuent de progresser en 2023.

Face à cette crise, **la Région doit adapter sa stratégie budgétaire de mandature présentée l'an dernier.**

► Une trajectoire qui garde le cap malgré le choc conjoncturel

Pour autant, à ce jour et selon les prévisionnistes, **ce choc énergétique pourrait rester conjoncturel**. La Banque de France dans son étude de conjoncture de septembre 2022 estime que le prix du gaz redescendra autour de 150€ le MWH en 2024 et – à ce jour – une décrue est attendue à compter de 2025 par les marchés financiers.

Evolution annuelle anticipée du prix du gaz, 2022-2025



Source : Prix du gaz britannique, en £ par therm, Bloomberg

Il est à noter que le Gouvernement n'a pas prévu de dispositif de soutien pour les Régions face à cette envolée des coûts de l'énergie, contrairement au bloc communal.

Aussi vu de l'ampleur du choc, il n'est pas possible de l'absorber totalement par de moindres dépenses de fonctionnement par ailleurs sans réduire le service public rendu aux néo-aquitains. **La Région fera néanmoins un effort important pour financer par redéploiements 20% de surcoûts. Le poids des 80% restants conduira en 2023 et 2024 à une dégradation du ratio d'épargne – et donc de la capacité de désendettement – sans que cela ne reflète une tendance structurelle.**

Par ailleurs, dans le contexte actuel de fragilisation des entreprises, d'attentes majeures de nos concitoyens pour de meilleurs services collectifs de transport, et la nécessité de repenser fortement le caractère énergétique (en consommation et en type d'énergie) de nos bâtiments, **la Région souhaite maintenir dans la durée son niveau d'investissement atteint pendant la crise.**

C'est sur cette base qu'a été bâtie la trajectoire financière prospective présentée ci-après. **Cette trajectoire se traduit par une contraction du taux d'épargne en 2023 (14,9%) lequel se rétablira graduellement d'ici 2027 (22,7%)**

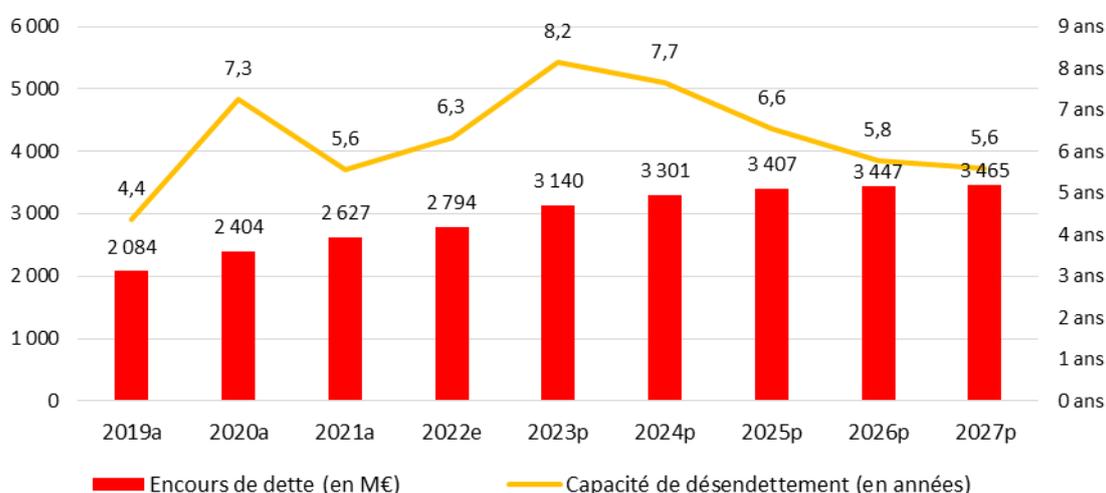
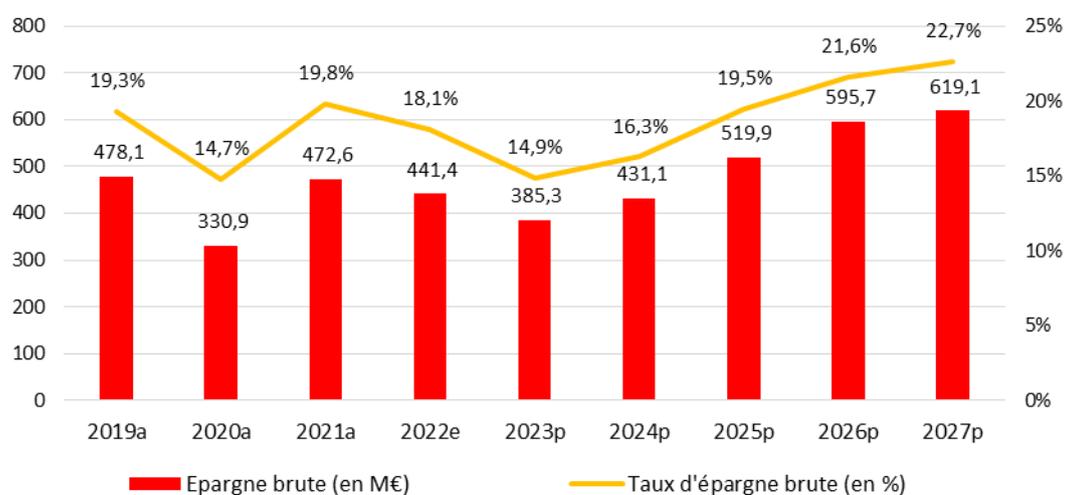
avec la baisse tendancielle des surcoûts énergétiques (même s'ils demeurent à un niveau élevés) et de l'affectation du dynamisme des recettes de fonctionnement au renforcement de l'épargne. **La capacité de désendettement dépassera temporairement les 8 années en 2023 pour se rétablir à 5,6 années en 2027, tout en maintenant un effort d'investissement moyen annuel de 878 M€** (pour rappel avant la crise la Région investissait en moyenne 720M€ par an).

Trajectoire budgétaire 2019-2027

	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif simulé 2022	Compte Administratif simulé 2023	Compte Administratif simulé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027
Recettes de fonctionnement	2 478,0	2 243,3	2 387,7	2 441,4	2 587,4	2 651,3	2 671,3	2 755,9	2 732,7
Dépenses de fonctionnement	1 999,9	1 912,4	1 915,1	2 000,0	2 202,1	2 220,2	2 151,4	2 160,2	2 113,6
Epargne brute	478,1	330,9	472,6	441,4	385,3	431,1	519,9	595,7	619,1
Taux d'épargne brute	19,3%	14,7%	19,8%	18,1%	14,9%	16,3%	19,5%	21,6%	22,7%
Remboursement contractuel du capital de la dette	129,7	135,8	162,6	175,2	169,9	178,5	169,8	186,9	168,1
Epargne nette	348,4	195,1	310,0	266,2	215,3	252,6	350,2	408,8	451,1
Recettes propres d'investissement	190,5	202,5	237,1	221,2	253,4	259,2	228,7	224,9	233,1
Dépenses d'investissement hors dette	702,4	841,8	876,6	932,1	985,1	838,1	834,9	860,5	870,8
Remboursements préfinancements européens				0,0	0,0	12,7	20,0	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	26%	31%	31%	32%	31%	27%	28%	28%	29%
Besoin d'emprunt	-163,5	-444,2	-329,5	-444,8	-516,3	-339,0	-275,9	-226,9	-186,6
Nouveaux emprunts	150,0	456,0	385,0	342,2	516,3	339,0	275,9	226,9	186,6
Encours de dette	2 084	2 404	2 627	2 794	3 140	3 301	3 407	3 447	3 465
Capacité de désendettement	4,4	7,3	5,6	6,3	8,2	7,7	6,6	5,8	5,6
Variation fonds de roulement	-13,5	11,8	55,5	-102,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NB : Il s'agit d'une projection de comptes administratifs annuels, sur la base de taux de réalisation identiques à ceux de l'année 2022 qui sert d'année de départ à cette trajectoire.

Trajectoire d'évolution de l'épargne brute et des indicateurs d'endettement



Note : a = CA voté ; e = CA estimé ; p = CA prévisionnel

Les pages suivantes détaillent les hypothèses de construction de cette trajectoire budgétaire et les conditions de sa mise en œuvre.

Eléments de précision sur l'atterrissage budgétaire de 2022

Ces orientations budgétaires intègrent des prévisions « d'atterrissage » budgétaire de l'année en cours : c'est le Compte Administratif simulé 2022. Ces prévisions ont été établies sur la base :

Des crédits ouverts	Des taux de réalisation	Des prévisions
<ul style="list-style-type: none"> ✓ aux différentes étapes budgétaires : - budget primitif - budget supplémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ constatés à date ✓ tant en dépenses qu'en recettes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ de consommations en dépenses sur le dernier trimestre ✓ des encaissements prévisionnels de recettes d'ici la fin de l'exercice

Toutefois, **ces prévisions doivent être considérées avec précaution, notamment sur le niveau des dépenses estimées à la clôture de l'exercice, car les trois derniers mois de l'année concentrent usuellement une forte proportion de crédits réalisés.** Par ailleurs, les dépenses régionales sont composées d'une part d'interventions sous forme de subventions dont la réalisation est corrélée aux demandes présentées par les porteurs de projets. En conséquence, le compte administratif 2022, qui sera soumis au vote de l'Assemblée Délibérante en 2023, est susceptible de présenter des variations par rapport à ces estimations.

Pour 2022, **les dépenses d'investissement hors dette et hors FEADER-FEAMP anticipées s'élèvent à 932 M€,** soit un taux de réalisation estimé à 92% à ce stade. A date, les dépenses de fonctionnement hors frais financiers et hors FEADER-FEAMP sont évaluées pour 2022 à 1 951 M€, **soit un taux de réalisation de près de 95%.** Les taux de réalisation prévisionnels des recettes devraient avoisiner les 100%.

Un choc exogène sur les dépenses de fonctionnement

➔ **Des leviers de maîtrise des dépenses déjà engagés depuis plusieurs années**

Depuis 2016, l'objectif de la Région est **le renforcement continu de l'épargne brute afin de conjuguer une politique d'investissement ambitieuse et une soutenabilité du recours à l'endettement.** C'est pourquoi depuis lors, les budgets primitifs soumis au vote de l'Assemblée régionale ont toujours été en stabilité – à périmètre de compétence constant. D'ailleurs, la Région a respecté le contrat de Cahors en 2018 et 2019, et l'aurait fait en 2020 s'il n'avait pas été suspendu en raison de la crise.

Cette politique avait permis à la Région **de stabiliser son encours de dette fin 2019 et de disposer de ratios très performants à cette date.**

Malgré la crise sanitaire, la Région n'a jamais dévié de cette trajectoire, et le BP2022, premier budget de la nouvelle mandature, s'est **pleinement inscrit dans cette politique budgétaire.**

La crise énergétique et le retour de l'inflation ont **une forte incidence sur la dynamique de certaines dépenses** (chauffage, transports collectifs). D'évidence, la Région **continuera à chauffer les établissements scolaires** malgré l'envolée des coûts énergétiques, tout en étudiant des moyens de limiter ces surcoûts. De même, alors que de plus en plus de nos concitoyens se tournent vers les transports en commun, **elle ne réduira pas l'offre de transport** que ce soit sur les TER ou les transports routiers.

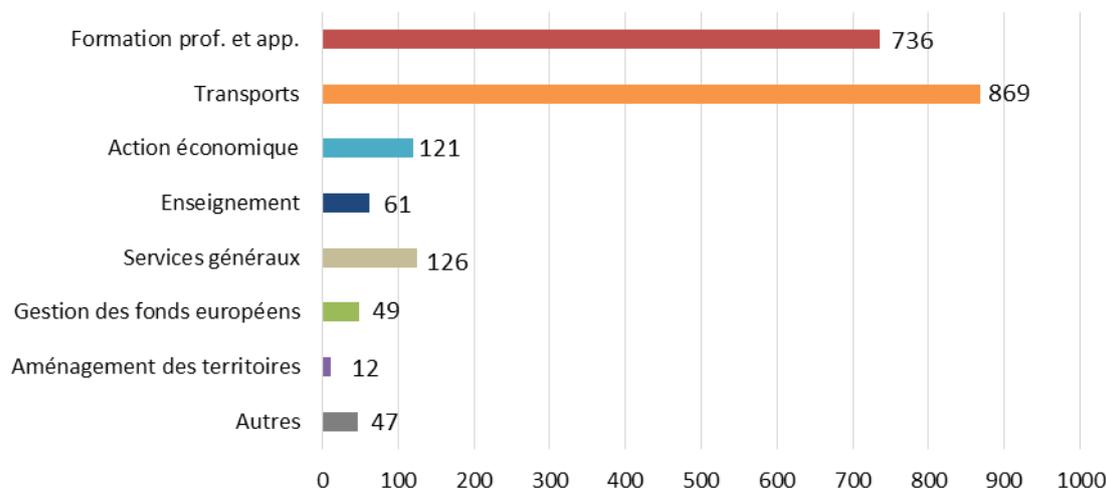
En conséquence, cette trajectoire a été bâtie en isolant **quatre catégories de dépenses de fonctionnement** :

- **Les dépenses dont l'évolution est contrainte et impactée par l'inflation** : il s'agit principalement des dépenses en matière de **ressources humaines**, et des dépenses comprenant une forte part d'énergie, c'est-à-dire les **dépenses de transports** (TER et transports routiers) et les **dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés**.
- **Les dépenses dont l'évolution est spécifique** : relèvent de cette catégorie principalement les dépenses pour lesquelles la Région perçoit une recette ou un co-financement en contrepartie. Il s'agit principalement des **fonds européens**, du **PACTE** de formation professionnelle et du **Ségur de la Santé**.
- les autres **dépenses dont l'évolution évolue en fonction des objectifs globaux** fixés à l'évolution de la section de fonctionnement. En 2023, ces dépenses seront **minorées pour permettre le financement par redéploiement de 20% des surcoûts énergétiques**.
- Enfin, les frais financiers dont l'évolution dépend des **conditions de financement** et des besoins annuels d'emprunt résultants de la prospective.

En Millions d'euros	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Dépenses à évolution spécifiques</i>	358,86	426,54	405,08	345,61	363,84	323,54
<i>Dépenses contraintes</i>	1 199,07	1 358,27	1 380,16	1 361,37	1 344,81	1 334,52
<i>Autres dépenses</i>	393,34	361,50	361,50	361,50	361,50	361,50
<i>Frais financiers (+ crébit bail)</i>	48,74	55,82	73,44	82,89	90,02	94,00
Dépenses réelles de fonctionnement	2 000,00	2 202,13	2 220,19	2 151,38	2 160,17	2 113,56

Cette trajectoire des dépenses de fonctionnement permet l'apurement des stocks en autorisations d'engagement. **Le stock d'AE s'élève à 2 021 M€ à mi-septembre 2022** et résulte principalement des AE ouvertes et non mandatées sur les quatre derniers exercices. Les transports (marchés pluriannuels de transport routier) et la formation professionnelle (Pacte et plan jeunes) représentent à eux seuls 79 % du stock d'AE.

Stock d'AE par secteur d'intervention (en M€), au 19 septembre 2022 (hors millésime 2022)



➔ **Des surcoûts énergétiques et liés à l'inflation sans précédent**

2023 est une **réelle année de choc pour la collectivité au niveau des dépenses de fonctionnement**. A l'inverse des années 2020 et 2021 qui ont surtout conduit la Région à renforcer ses investissements, le retour de l'inflation et l'explosion des prix énergétiques conduisent à une dérivée en 2023 de +13% sur les dépenses contraintes.

Très concrètement, cela comprend :

- **Un doublement de la DGF versée aux lycées publics** en raison de la hausse du prix du gaz et de l'électricité. Et ce doublement est une estimation avec les cours actuels, car il pourrait être encore plus élevé si le prix du gaz continue de progresser : en effet, sur l'académie de Bordeaux, le contrat d'acquisition du gaz est un contrat à tarifs mensuels et variables.
- **Une hausse très importante de la convention TER (+50M€)** et du coût des **transports routiers (+16M€)**
- Une progression de **la masse salariale** du fait de la revalorisation du SMIC et du point d'indice.

A noter également que **l'évolution à la hausse des prix alimentaires** impacte également le budget régional, via notamment l'augmentation des coûts dans les restaurations collectives dans les lycées – ce ne sont pas dépenses directes, étant donné que ce sont les établissements qui achètent les denrées ; mais une **diminution du reversement de la recette tarifaire des lycées envers la Région** pour permettre aux établissements de compenser une hausse des coûts de l'ordre de 20 centimes par repas.

Comme indiqué précédemment, et conformément aux dernières prévisions disponibles, il a été considéré que ces **surcoûts étaient répercutés en 2024 puis baisseraient de 60% en trois ans sur 2025-2027.**

Focus sur les dépenses de personnel

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la Région Nouvelle-Aquitaine s'élevait à **7 843 agents sur postes permanents**. Il se décompose de la façon suivante:

- **68.68% sont des agents des lycées**
- **97.5% des agents sont des fonctionnaires**
- Les agents de catégorie **A** représentent **12.89% des effectifs** sur emplois permanents, les agents de catégorie **B**, **7.29%** et les agents de catégorie **C**, **79.80%**.
- Par ailleurs, la Région continue sa politique volontariste dans le domaine du handicap avec **une part d'agents en situation de handicap qui atteint 8,36% des effectifs**.
- **Près de 59.86% des effectifs ont plus de 50 ans, la médiane étant située à 52.14 ans**. Cette situation constitue un axe de travail en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et peut avoir des répercussions sur l'absentéisme, notamment dans les lycées en lien avec la pénibilité des métiers.

Les **dépenses de personnel au 31 décembre 2021 se sont élevées à 392.5M€** hors groupes d'élus, dont **97.71 % au titre de la masse salariale** et 2,29 % au titre des autres dépenses de personnel (politiques sociales, formation, prévention des risques professionnels, santé...).

Les rémunérations brutes des agents occupant un emploi permanent se répartissent de la façon suivante :

Traitements indiciaires	201 917 691€
Régime indemnitaire	67 198 934€
Nouvelle Bonification Indiciaire	3 189 769€
Heures supplémentaires	216 994€

Après une année 2021 marquée par la **persistance de la crise COVID-19 et par plusieurs évolutions réglementaires** (introduction des indemnités de fin de contrats courts, augmentation du SMIC et adoption d'une prime inflation décidés par le Gouvernement en octobre 2021...), l'année 2022 a porté les pleins effets de ces nouveaux dispositifs et, en plus, a dû faire face à une nouvelle série de mesures gouvernementales.

L'impact global sur la masse salariale de la Région s'élève pour 2022 à près de 12,2M€, liés notamment à la :

- hausse du point d'indice de juillet 2022,
- revalorisation indiciaire de janvier 2022 et de la réforme de la grille indiciaire des agents de catégories C associée,
- l'augmentation multiple du SMIC en janvier, mai et août 2022,
- garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, **2022 a vu la montée en puissance du projet REACT-EU**, avec des embauches de contractuels sur 3 ans 2021 - 23, créant un impact en masse salariale d'environ 2M€. Enfin, le contexte sanitaire a nécessité en 2022 le maintien des moyens alloués aux remplacements des agents au sein des lycées régionaux, en hausse d'environ 0.7M€ par rapport à 2021.

Les ratios d'avancements de grades et de promotions sont restés constants par rapport à 2021 et 2020. Les suppléances et heures supplémentaires sont étudiées avec une grande attention.

Concernant les autres dépenses de personnel, **la Région Nouvelle-Aquitaine a consacré en 2021 un budget de 7.3M€ au titre des politiques sociales** (prestations d'action sociale, participation aux frais de restauration et subventions aux associations).

Par ailleurs, la Région **continue ses efforts dans le domaine de la formation professionnelle**, gage du développement des compétences des agents en réponse aux besoins des politiques publiques à mettre en œuvre. En 2021, le budget dédié à l'apprentissage au sein de la collectivité a été de 0.9M€.

La Région Nouvelle-Aquitaine **poursuit sa politique en matière de gestion prévisionnelle des emplois**, des effectifs et des compétences, en lien avec les objectifs fixés au sein des Lignes Directrices de Gestion. **Un pilotage renforcé sur la masse salariale a été mis en œuvre** par la Région afin de tenir ses équilibres budgétaires prospectifs. Les dépenses de personnel font l'objet d'un suivi mensuel à partir de taux de consommation et d'indicateurs, de façon à anticiper et ajuster les prévisions de dépenses RH.

S'agissant de la durée effective du travail, **l'application des 1607 heures réglementaires pour l'ensemble des agents, siège et lycées, est mise en œuvre depuis le 1er janvier 2019.**

➔ Des dépenses à évolution spécifique

D'autres dépenses connaissent une évolution spécifique en raison de contractualisations avec l'Etat ou l'Union Européenne.

C'est le cas du PACTE de formation professionnelle. L'engagement pluriannuel a été **prolongé d'une année en 2023**. Il se traduit, chaque année par une convention annuelle d'application prévoyant une avance de trésorerie et des mécanismes d'acomptes intermédiaires et de soldes (sur 2 à 4 années pour

chaque convention). La mise en œuvre des nouveaux dispositifs ((habilitations de service public notamment) a été retardée par la crise (51 000 chercheurs d'emploi formés en 2020 pour 56 500 en 2021) et a conduit la Région à être bénéficiaire d'une avance globale de trésorerie. Elle devrait s'éteindre sur les deux prochaines années : **2023 et 2024 marqueront en effet l'arrivée à maturité des dispositifs de formation et un niveau de dépenses plus élevé que les recettes.**

Concernant le Ségur de la Santé, même si l'engagement du Premier Ministre Jean Castex n'est pas encore inscrit en loi de finances, il a été **considéré que la compensation perçue sera durable et donc que la Région maintiendra sur la période le nombre de places ouvertes.**

Focus sur les fonds européens sur 2023-2027

La Région est autorité de gestion de programmes européens, plus particulièrement du FEDER-FSE, FEADER et assure une délégation de gestion d'une enveloppe FEAMP (fonds dédié à la Pêche). Pour la période 2014-2020, cette responsabilité porte sur plus de 2,6 Milliards d'euros de crédits européens. A début septembre 2022, plus de 179 170 projets ont été soutenus pour plus de 2,95 milliards d'€ de crédits européens mobilisés pour le territoire régional et représentant près de 5.5milliards d'euros d'investissements. La nouvelle génération (2022-2027) représentera quant-à-elle 1,2 milliard d'euros.

Sur la période 2022-2027, trois niveaux de fonds européens vont « cohabiter ».

La phase de clôture des programmes européens 2014-2020 confiés en gestion à la Région : les années 2023 et 2024 devront voir les ultimes programmations de dossiers, les projets se terminer, optimiser les crédits en engageant les crédits « libérés » par les sous-réalisations sur de nouveaux projets et préparer les travaux de clôture avec les autorités nationales et européennes.

En Millions d'euros	Total Maquette	Réalisation fin 2021	Projections					
			2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
Dépenses tiers bénéficiaires	514	262	93	123	36	0	0	0
Dépenses MO Région	92	76	5	5	5	0	0	0
TOTAL PO 2014-2020	606	338	98	128	41	0	0	0
Taux de consommation	/	46%	72%	93%	100%	0	0	0

Hors budget annexe FUE Poitou-Charentes

La programmation des crédits supplémentaires (FEDER/FSE) de l'initiative de relance européen « REACT-UE » qui va s'accélérer en 2023.

En Millions d'euros	Total Maquette	Réalisation fin 2021	Projections					
			2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
Dépenses tiers bénéficiaires	115	0	34	80	0	0	0	0
Dépenses MO Région	31	0	8	20	3	0	0	0
TOTAL REACT	146	0	42	100	3	0	0	0
Taux de consommation	/	/	29%	98%	100%	0	0	0

Hors budget annexe FUE Poitou-Charentes

Les Programmes européens 2021-2027 dont le programme régional FEDER-FSE 1+ Nouvelle Aquitaine ont été finalisé au cours de l'année 2022

avec un lancement officiel le 4 octobre. Les premières opérations pourront donc être lancées début 2023.

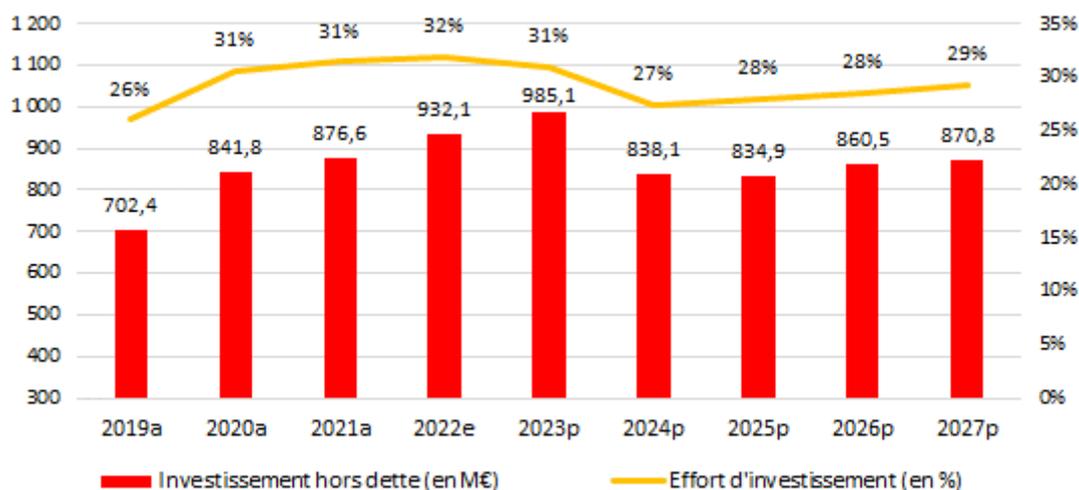
En Millions d'euros	Total Maquette	Réalisation fin 2021	Projections					
			2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
Dépenses tiers bénéficiaires	729	0	3	52	69	87	131	148
Dépenses MO Région	143	0	0	8	12	14	21	24
TOTAL PO 2021-2027	872	0	3	60	81	102	152	173
Taux de consommation	/	/	0%	7%	17%	28%	46%	65%

Un effort d'investissement soutenu

➔ **Un effort d'investissement qui maintient le niveau atteint pendant la crise**

Priorité régionale, le maintien d'un niveau d'investissement élevé est projeté sur les années 2023 à 2027. **En moyenne, ce sont 877M€ d'investissement par an qui sont projetés, soit 19% plus que le niveau constaté en moyenne sur 2016-2019 avant crise (740M€).** Hors fonds européens, l'investissement annuel régional s'établit à 780M€ en moyenne.

Trajectoire d'évolution de l'investissement (hors remboursement de dette)



Note : a = CA voté ; e = CA estimé ; p = CA prévisionnel

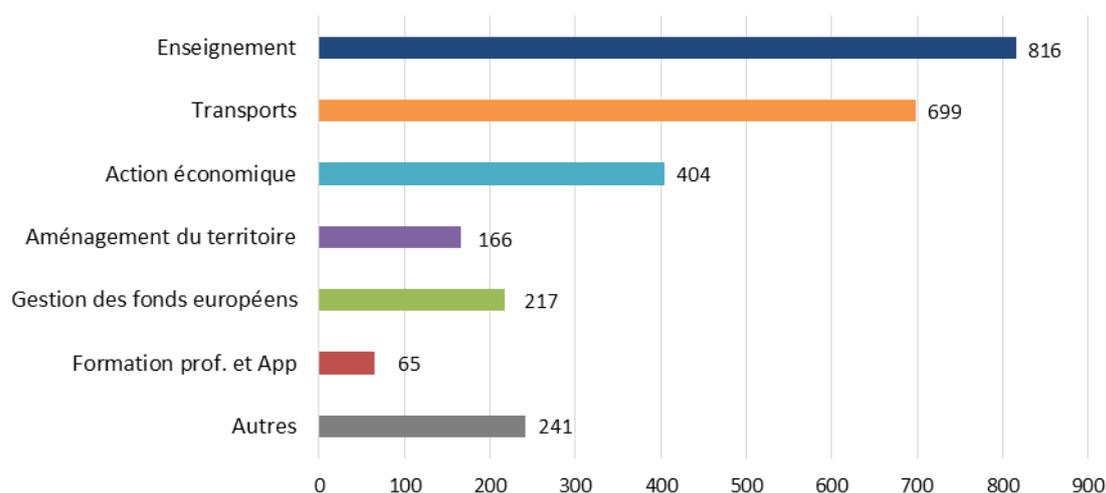
Ce niveau soutenu **permettra d'investir 4,4 Milliards d'euros sur 2023-2027 et faire face aux engagements déjà pris matérialisés par le stock d'autorisations de programme affectées non mandatées**, et de porter de nouveaux projets majeurs.

➔ **Un stock d'engagement largement inférieur aux capacités de paiement des prochaines années**

Le stock **des autorisations de programme à septembre 2022 s'élève à 2,6 Milliards** d'euros et est majoritairement composé d'autorisations millésimées

2015, 2019, 2020 et 2021 représentant 80% du stock total. **Ce stock représente près de 3,3 années de crédits de paiement** (sur une base moyenne de 780M€ par an hors FUE) d'investissement, ce qui reste très mesuré.

Stock d'AP par secteur d'intervention (en M€), au 19 septembre 2022 (hors millésime 2022)



Les secteurs de l'enseignement (PPI Lycées essentiellement), des transports (CPER 2014/2020 pour les infrastructures ferroviaires et la nouvelle convention TER en investissement) et de l'action économique (les fonds de capital investissement, le fonds rebond et les plans de relance) sont prépondérants avec 816M€, 699M€ et 422M€. Ces trois secteurs représentent 74% du stock.

➔ **Un rééquilibrage des trois grands secteurs d'investissement sur les prochaines années**

Sur la période 2023-2027 la Région doit **faire cohabiter plusieurs cycles d'investissement majeurs** et procéder à des rééquilibrages entre ces cycles afin de faire converger les trois principaux secteurs d'investissement.

Le premier de ces cycles concerne **les travaux dans les lycées**. Une première programmation pluriannuelle avait été votée sous la précédente mandature et donne lieu depuis 2 ans à un rythme de paiements soutenu et ce encore au moins 1 an. Délai pendant lequel une seconde programmation – soumise au vote fin 2022 – entrera en opérationnalité. **En trajectoire, de 2022 à 2027, ce sont 250M€ de crédits de paiements d'investissement qui sont projetés par an.**

Le second **concerne le secteur des transports**. Un lourd cycle d'investissement s'était terminé en 2017, notamment sur le ferroviaire avec la fin de la LGV Tours-Bordeaux et de l'acquisition de rames TER. Un **nouveau cycle s'enclenche depuis le BP 2022 pour répondre aux engagements pris dans le protocole petites lignes ferroviaires**, le projet de RER métropolitain, ainsi que l'acquisition et la rénovation mi-vie de rames TER. Ce nouveau cycle d'investissement va

conduire à une **progression des crédits de paiement qui passeront de 106M€ en 2021 à 250M€/an à compter de 2025.**

A noter que le **financement de GPSO s'étendra sur 40 ans**, grâce à la création de la société de financement, et **ne pèsera pas sur les finances régionales de manière disproportionnée** en crédits de paiement (même s'il faudra voter les autorisations de programme).

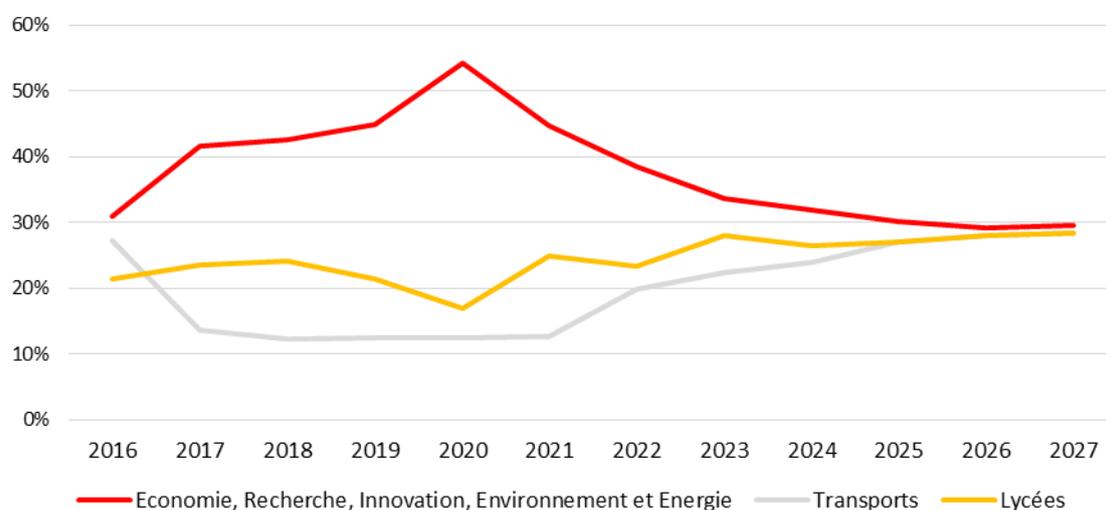
Ce cycle ferroviaire s'enclenche après une **longue période de désengagement de l'Etat sur le réseau ferré national**, avec une baisse des investissements sur les projets neufs et une baisse de la maintenance, accélérant le vieillissement du réseau. Les décisions du Gouvernement, suite à un rapport attendu du Conseil d'Orientation des Infrastructures, ne sont pas encore prises ; celles du Gouvernement précédent ne tendaient cependant pas à anticiper une augmentation de l'effort de l'Etat en proportion. Cela aboutit à prévoir une augmentation très significative de la part de la Région sur les infrastructures ferroviaires, soit un presque doublement en montant, pour des projets rendus indispensables par l'état de l'infrastructure.

Enfin le **troisième cycle d'investissement majeur concerne le soutien aux entreprises, à la recherche**, à l'environnement et la transition énergétique. Alors qu'avant crise la Région investissait en moyenne annuelle 275M€, un effort très conséquent a été opéré en 2020 et 2021. **L'enjeu est d'opérer d'ici à 2027 une normalisation pour tendre vers les niveaux d'avant crise**, sachant qu'une très grande majorité du FEDER et du FEADER vient abonder aussi ces politiques.

Sans oublier l'investissement au titre de la politique contractuelle, l'action culturelle, les équipements sportifs ou bien encore la fin des paiements sur le maillage territorial en THD.

C'est au final un rééquilibrage entre les grandes priorités d'investissement auquel la Région va procéder au sein de l'enveloppe globale.

Part cible des 3 principaux secteurs d'investissement (en CP/AP)



Un recours à l'emprunt qui reste important dans un contexte de marché dégradé

➔ Un recours à l'emprunt qui reste élevé en 2023 et 2024

Du fait du choc sur l'épargne lié à la hausse des dépenses de fonctionnement, et la réalisation en 2023 d'un niveau d'investissement record (porté pour partie par les fonds européens et la clôture du PO14-20), **l'emprunt d'équilibre atteindrait 516 M€ en 2023.**

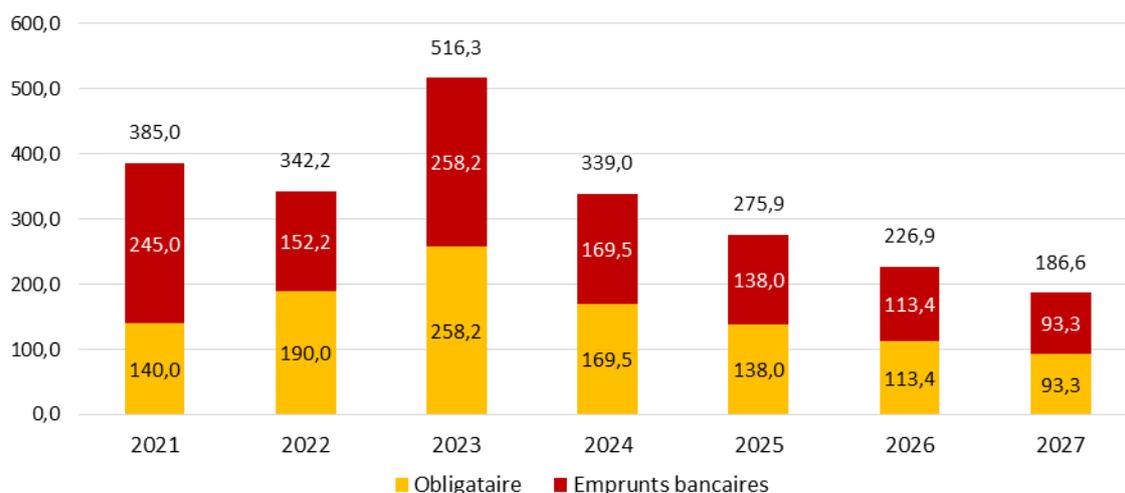
Ce **besoin décroîtra ensuite tendanciellement pour atteindre 186 M€ en 2027.** L'encours de dette progressera lui de 24% entre 2022 et 2027.

➔ Une stratégie de financement diversifiée dans un contexte de marché dégradé

La **stratégie de financement de la Région s'est étoffée depuis 2021** avec la mise en place d'un programme obligataire. La mise en place de ce programme EMTN permet à la Région Nouvelle-Aquitaine de **diversifier ses sources de financement** en complément du financement bancaire et des financements de la Banque Européenne d'Investissement.

Après avoir émis pour 140 M€ d'obligations en 2021, la Région a émis à ce stade 190 M€ d'obligations en 2022 dont 170 M€ avec un caractère vert et durable. Ces premières émissions d'obligations verte, sociale et durable **permettent de valoriser les nombreux projets d'investissement durable de la Région et d'élargir la base d'investisseurs participant aux émissions.** L'objectif est de **financer environ la moitié des nouveaux emprunts par l'obligataire (dont une partie via les obligations verte, sociale et durable)** au cours des prochaines années afin de ne pas être dépendants d'une seule source de financement et de saisir les opportunités de marché quand elles se présentent.

Stratégie de financement 2022-2027 (en M€)



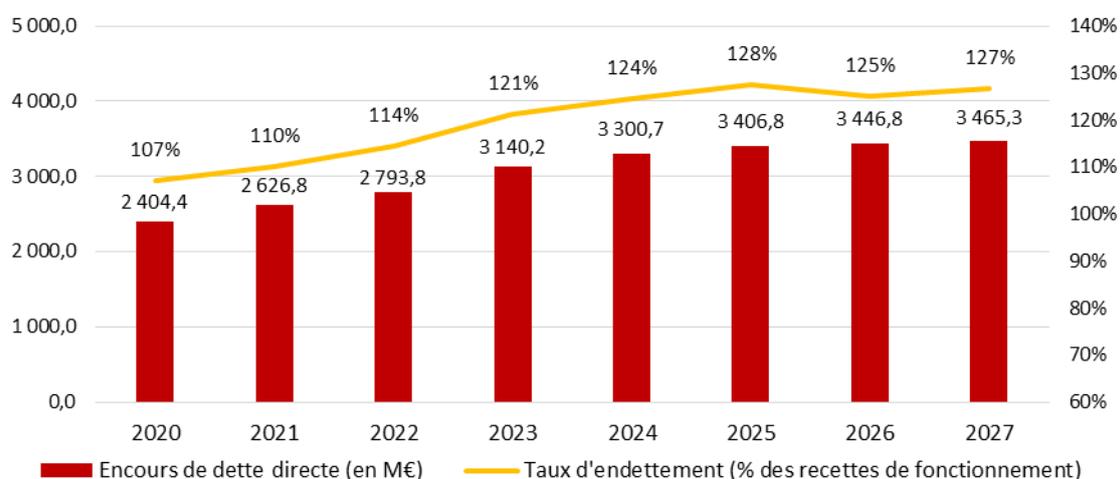
Cette stratégie de financement s'inscrit dans **un contexte dégradé depuis le début de l'année**. En effet, l'année 2022 marque un tournant important dans l'histoire monétaire européenne avec une remontée des taux longs de plus de 230 bps entre la mi-décembre 2021 et la mi-juin 2022 en raison du rebond très important de l'inflation (reprise post-COVID et guerre en Ukraine) et d'une anticipation des investisseurs d'une remontée soutenue des taux directeurs par la BCE.

- ✓ La **BCE a déjà mis en place deux remontées de ses taux directeurs de 50 points de base (le 21 juillet dernier) et de 75 points de base (le 14 septembre)** et 2 hausses de taux complémentaires sont anticipées d'ici la fin de l'année faisant passer les taux directeurs de 0 % à 1,25% au minimum
- ✓ La remontée des taux directeurs par la BCE a également eu pour conséquence une **remontée mécanique des taux courts (dont l'Euribor)** qui servent de base de calcul pour les emprunts à taux variable de la Région.

➔ Un encours de dette sécurisé malgré la hausse des charges d'intérêts

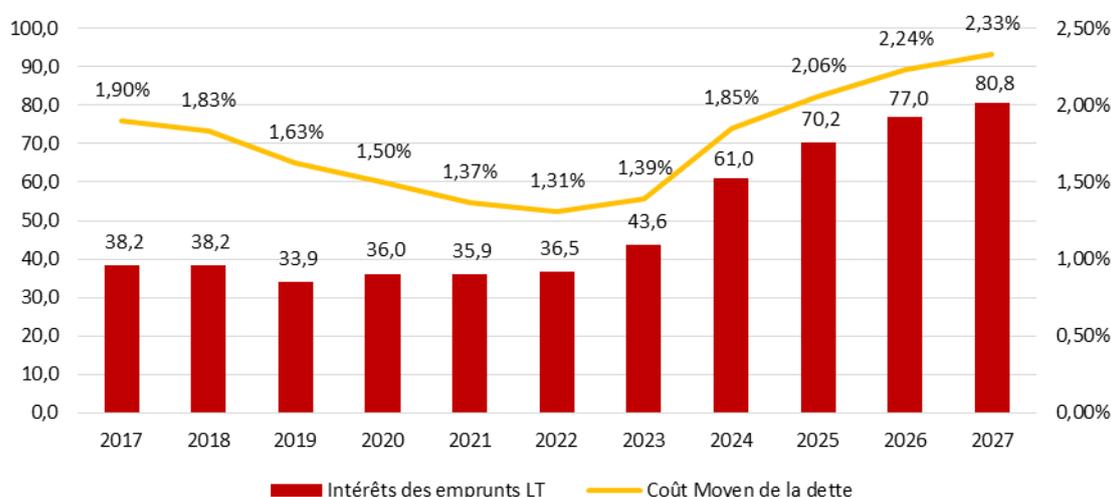
L'accélération du programme d'investissement de la Région et l'impact de la crise COVID ont entraîné **une hausse de l'endettement direct de la Région**, qui est passé de 86% des recettes de fonctionnement en 2019 à une prévision de 114% pour 2022. Cette hausse devrait se poursuivre en 2023 pour **atteindre 121% en raison de la hausse des coûts énergétiques** avant de connaître un ralentissement à partir de 2025 pour atteindre 127% en 2027 malgré un rythme prévisionnel d'investissement restant soutenu (878 M€ en moyenne sur la période 2023-2027 contre 764M € en sur la période 2017-2021).

Evolution de l'endettement de la Région – dette directe



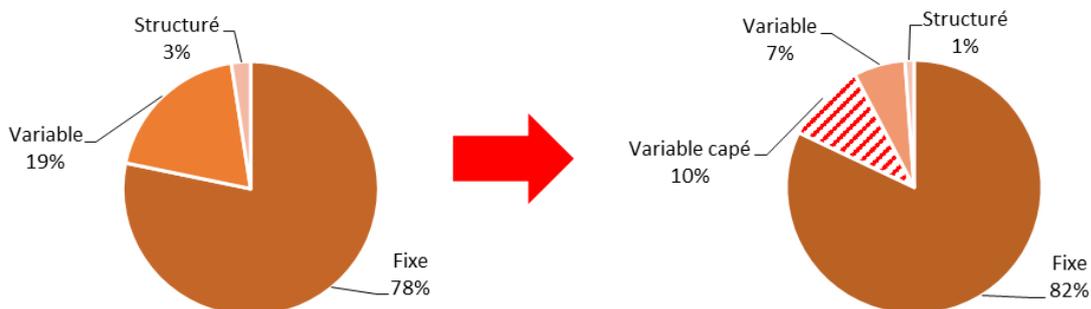
Par ailleurs, la **hausse de l'endettement va être accompagnée par une hausse des charges d'intérêts de la Région en raison de la très forte remontée des taux d'intérêts observées depuis le début de l'année**. En effet, après une période baisse continue entre 2016 et 2022, **le coût moyen de la dette (rapport entre les charges d'intérêts et la dette) devrait passer de 1,31% en 2022 à 2,33% en 2027**.

Evolution des charges d'intérêts et du coût moyen de la dette



Dans ce contexte de hausse des taux d'intérêts, la Région a contribué à la **sécurisation de son encours de dette en « fixant » sept emprunts** à taux variable au cours de l'année 2022 pour un total de 328 M€ (soit près de 60% de l'encours à taux variable) via une fixation classique sur un emprunt et par l'achat d'options de plafonnement pour les six emprunts restants. **Cette fixation permet de faire passer la part des emprunts à taux variable (sans couverture) de 20% à 7% et de limiter les risques face à la remontée des taux.**

Profil de dette de la Région avant et après les opérations de sécurisation



Focus sur la notation financière de la Région

La Région Nouvelle-Aquitaine est notée depuis le 18 septembre 2019. L'agence de notation Fitch a succédé à Moody's, avec l'attribution de la note long-terme « AA » le 22 mai 2022, soit la meilleure note possible pour une collectivité française. La notation financière remplit un double objectif pour la Région :

- **Diversifier les sources de financement.** La notation financière permet à la Région d'accéder à des sources de financement direct à la fois à court-terme (NEU CP, ex billets de trésorerie) et à long terme (obligataire). Le financement obligataire vient par ailleurs compléter les autres sources de financement de la Région (banques commerciales, BEI).
- **Renforcer la transparence financière.** L'exercice de la notation financière implique de nombreux échanges avec l'Agence de notation notamment au niveau de la prospective financière et plus largement sur la planification pluriannuelle de la Région.

➔ **Précisions sur les garanties d'emprunt**

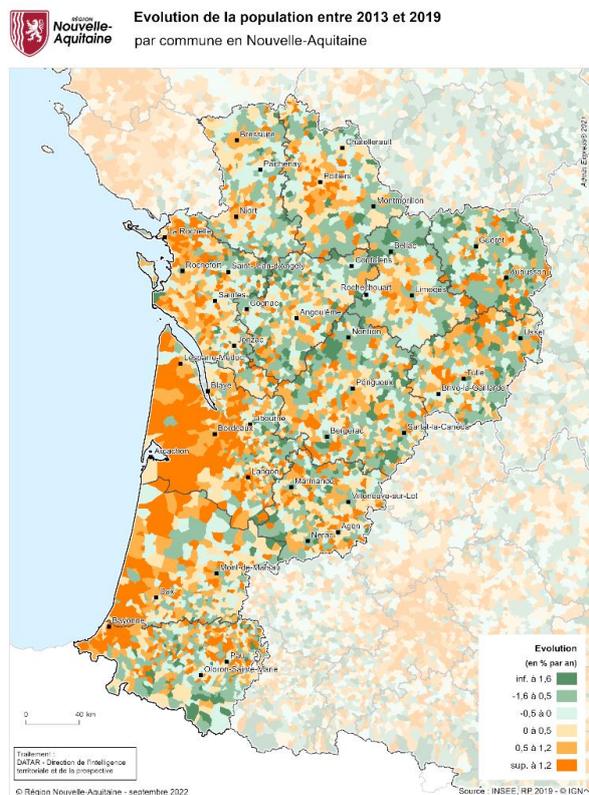
Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la Région accorde sa caution à un organisme dont il veut faciliter les opérations d'emprunt, en garantissant aux prêteurs le remboursement en cas de défaillance du débiteur. C'est un engagement hors bilan, c'est pourquoi cette aide est encadrée par trois ratios prudentiels qui visent à limiter les montants garantis en introduisant des plafonds :

- **Plafonnement global** : le total des annuités de la dette collectivité et des annuités garanties, déduction faite des provisions, ne peut dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement, ceci pour limiter globalement les engagements de la collectivité (Ce ratio est calculé hors logements sociaux).

- **Plafonnement par débiteur** : cette disposition vise à diviser les risques entre plusieurs débiteurs.
- **Plafonnement par opération** : l'emprunt d'une personne privée ne peut être garanti à plus de 50% par une ou plusieurs collectivités. Cette disposition vise à ce qu'une partie des risques soit supportée par les établissements bancaires.

L'encours de dette garantie par la Région s'élèvera à 102,26 M€ en fin d'exercice. Généralement le risque s'analyse plutôt au regard du ratio de plafonnement global présenté précédemment et qui figure à l'annexe C1.2 du budget. **Au 31/12/2022, les annuités de dette garantie et de dette propre représenteront 9.45% des recettes de fonctionnement de l'année 2022.** En tenant compte des garanties d'emprunt accordées à ce jour et des hypothèses de mobilisation d'emprunts énumérées précédemment, ce même ratio fin 2023 est projeté à 9.73%. **La Région respecte le ratio de plafonnement global et pourra donc mobiliser au besoin cet outil financier dans les années à venir**

Dynamique démographique



Au 1^{er} janvier 2022, la Nouvelle-Aquitaine compte 6 081 985 habitants, soit 9% de la population du pays. La croissance démographique sur la période 2019-2022, de +0,4% par an, y est supérieure à celle de la France (+0,3%). Ceci s'explique par un solde migratoire apparent sensiblement supérieur à celui du pays (+0,6% contre +0,2%), ce qui place la Nouvelle-Aquitaine au 3^{ème} rang des régions les plus attractives. Le solde naturel est en revanche inférieur (-0,2% contre +0,1% en France).

Ce dernier constat est à mettre en relation avec l'âge des habitants de la région : la Nouvelle-Aquitaine est la seconde région française ayant le plus fort indice de vieillissement en 2018, elle compte 118 habitants de plus de 65 ans pour 100 habitants de moins de 20

ans, alors que ce rapport est de 88 habitants de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans à l'échelle du pays.

Tableau 1 : population par catégorie d'EPCI, données Insee RP2019

	nombre	Population		taux de croissance annuel moyen
		2013	2019	
Communautés d'agglomération	24	2 191 246	2 242 236	0.38%
Communautés de communes	129	2 505 812	2 551 791	0.30%
Communautés urbaines	2	397 524	402 213	0.20%
Métropole	1	749 595	814 049	1.38%
Nouvelle-Aquitaine	156	5 844 177	6 010 289	0.47%
France	1 252	65 564 756	66 988 403	0.36%

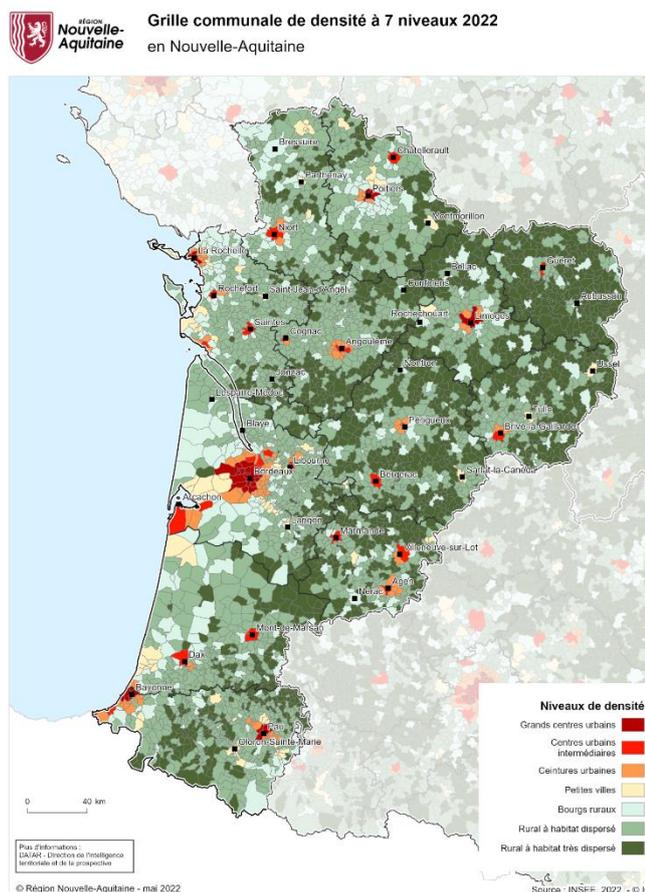
La croissance de la population est hétérogène à l'échelle des territoires de Nouvelle-Aquitaine. L'analyse à l'échelle des EPCI (Tableau 1) sur la période 2013-2019 montre qu'elle est très forte à l'échelle de la métropole bordelaise, plus modérée en moyenne pour les autres types d'EPCI, mais supérieure pour les communautés d'agglomération (CA) à ce que l'on observe pour les communautés de communes (CC) et les communautés urbaines (CU). A noter que les dynamiques au sein des CA et des CC sont elles-mêmes hétérogènes, les taux de

croissance annuels moyens variant de -0,29% à +2,05% selon les CA et de -1,07% à +2,26% pour les CC. La Carte1 montre en complément l'évolution à l'échelle des communes, notamment la plus forte dynamique démographique sur une grande partie du littoral.

51% d'habitants dans des communes rurales

L'Insee a proposé une nouvelle définition du rural, dans le prolongement des travaux européens conduits par Eurostat, en s'appuyant sur la grille communale de densité, décomposé depuis le printemps 2022 en sept niveaux, les 4 premiers correspondant aux communes urbaines et les trois derniers aux communes rurales.

La population résidant dans des communes rurales pèse 51% en Nouvelle-Aquitaine contre 33% en France. La Nouvelle-Aquitaine est une des régions les plus rurales de France, derrière la Bourgogne-Franche-Comté (55%) et la Bretagne (54%) et loin devant les régions de France métropolitaine où elle pèse le moins, à savoir l'Ile-de-France (5%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (15%).



Le tableau ci-dessous permet de préciser ce que pèse chaque sous-catégorie.

Tableau 2 : poids des différents types de commune, populations 2019

catégorie	% habitants	
	Nouvelle-Aquitaine	France
1 Grands centres urbains	22.2	38.1
2 Centres urbains intermédiaires	10.6	13.1
3 Petites villes	7.2	6.0
4 Ceintures urbaines	9.1	10.2
Total Urbain	49.1	67.3
5 Bourgs ruraux	17.7	15.3
6 Rural à habitat dispersé	25.7	14.9
7 Rural à habitat très dispersé	7.5	2.5
Total Rural	50.9	32.7

On constate notamment que les grands centres urbains pèsent sensiblement moins qu'en moyenne dans le pays, et que, côté rural, ce sont les catégories rural à habitat dispersé et très dispersé qui sont surreprésentés, plus que les bourgs ruraux.

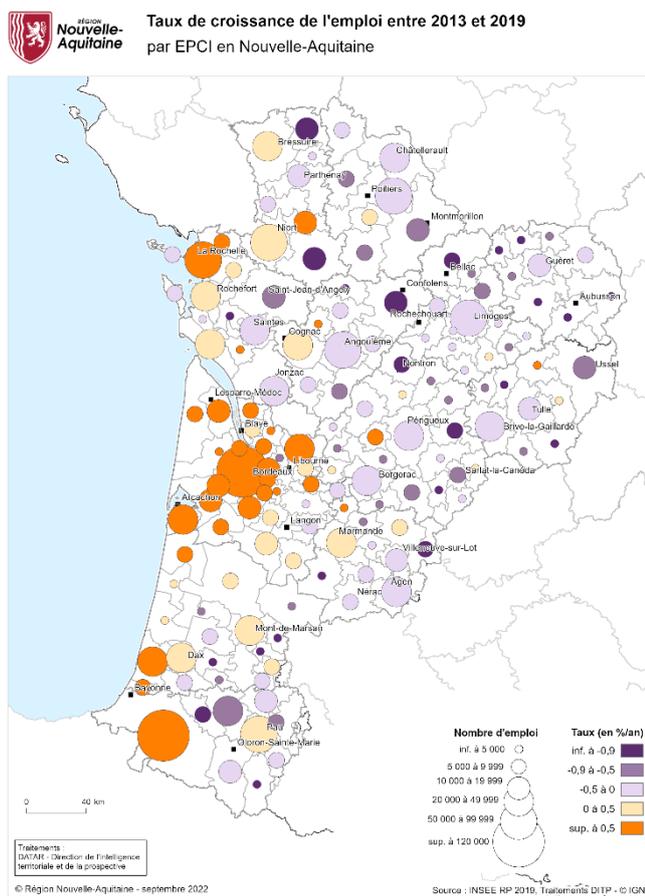
Une croissance de l'emploi plus forte qu'au niveau national

D'après les dernières estimations localisées d'emploi, la Nouvelle-Aquitaine comptait près de 2,5 millions d'emploi fin 2020, soit plus de 160 000 de plus que fin 2010, soit encore un taux de croissance sur l'ensemble de la période de 7,0%, contre 5,2% à l'échelle de la France métropolitaine (soit respectivement 0,68% et 0,51% en rythme annuel moyen).

77,2% des néo-aquitains travaillent dans le tertiaire, contre 79,7% en France métropolitaine. L'écart s'explique par la sous-représentation du tertiaire marchand (44,2% contre 48,6%), qui fait plus que compenser la sur-représentation du tertiaire non marchand (33% contre 31%). Le poids de l'industrie (11,6%) est similaire au poids moyen de France métropolitaine, les secteurs de l'agriculture (4,1% contre 2,2%) et de la construction (7,1% contre 6,5%) sont plus présents en région qu'en moyenne en France.

En termes de dynamique sectorielle, à l'exception de la construction, tous les secteurs ont connu une croissance plus favorable en région : l'agriculture (-4% contre -4,5%) et surtout l'industrie (-1% contre -4,9%) ont moins régressé que la moyenne, le tertiaire marchand (+11,6% contre +9%) et non marchand (+7% contre +5,3%) ont plus progressé que la moyenne.

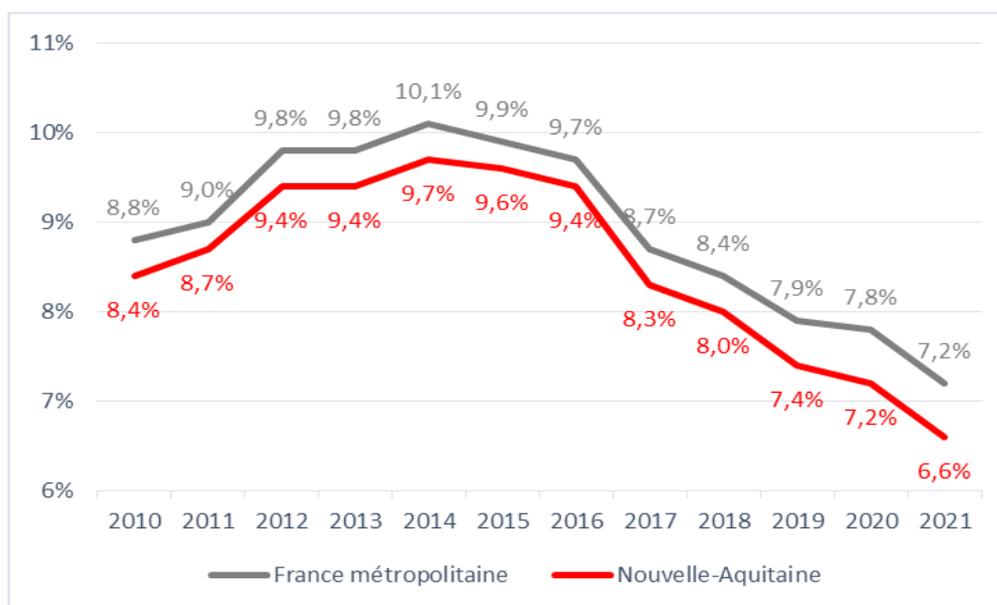
En complément de ces données à l'échelle régionale, la carte ci-dessus permet de visualiser la dynamique d'emploi à l'échelle plus fine des EPCI de la région, sur une période un peu plus réduite, la seule disponible à cette échelle, entre le recensement 2013 et le recensement 2019.



Un taux de chômage de 6,5%, durablement inférieur au niveau national

Depuis le début des années 2000, le taux de chômage néo-aquitain a toujours demeuré inférieur au taux de chômage métropolitain (avec un écart moyen de -0,6 point).

Graphique 1 : taux de chômage annuel moyen



Source : Insee, traitements DITP

A partir de 2015, et même durant la crise sanitaire de 2020, le taux de chômage a continué sa décroissance. Entre 2015 et 2021, le taux de chômage a ainsi baissé de près d'un tiers (-31,3% en Nouvelle-Aquitaine contre -27,3% en France métropolitaine).

A la fin du premier trimestre 2022, il est descendu à 6,5%, contre 7,3% en France hors Mayotte.

La première région agricole de France

En 2021, la production agricole régionale s'est élevée à 10,9 milliards €, soit 13,6 % de la production agricole nationale. La Nouvelle-Aquitaine restait ainsi au 1^{er} rang national, en progression de 1,3 % par rapport à 2020 (+8,1 % à l'échelle nationale)³.

La région compte 64 200 exploitations en 2020 (-19 000 depuis 2010), dont la taille moyenne est passée de 47 ha à 60 ha, et 111 600 équivalents temps plein en 2020⁴ (-15 400 depuis 2010). Bien que l'emploi total agricole en région diminue, l'emploi salarié augmente entre 2010 et 2020 (+1,4% chaque année, + 8 300 salariés).

Avec une surface agricole utile (SAU) de près de 3,9 millions d'hectares, soit près de 15% de la SAU nationale, l'agriculture régionale propose une grande diversité

³ Agreste, Commission des comptes de l'agriculture de la Nation, juillet 2022

⁴ Agreste, Recensements agricoles, résultats 2020

de productions concentrées pour certaines sur quatre grands bassins spécialisés bien identifiés⁵ :

- Au nord-est, un bassin allaitant qui regroupe principalement les départements d'élevage de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze, du nord de la Dordogne et de l'est de la Vienne et sur lequel les exploitations agricoles sont principalement orientées en bovins et ovins viande.
- Dans les plaines des Charentes et jusqu'au Lot-et-Garonne, une vaste zone céréalière dans laquelle les grandes cultures (blé, tournesol, colza...) sont prédominantes.
- Autour de Bordeaux et de Cognac, une région très largement viticole spécialisée dans la production de vin, de liqueurs et d'eaux de vie.
- Au sud de Bordeaux et jusqu'au Pays Basque, une agriculture plus diversifiée avec notamment de nombreuses exploitations en polyculture-élevage, et certaines des productions emblématiques, comme le canard gras du Sud-Ouest ou la brebis laitière de l'Ossau-Iraty. Le maïs est également fortement présent, souvent en monoculture, dans le département des Landes et le bassin de l'Adour.

La Nouvelle-Aquitaine se distingue également par le nombre de productions agricoles sous signe de qualité et/ou certifiées bio. La Nouvelle-Aquitaine compte ainsi 300 produits sous SIQO (Signe Officiel de la Qualité et de l'Origine) en 2019. Elle réalise 26,5 % du chiffre d'affaires national des produits sous SIQO hors vin (hors bio) et produit 42,6 % du vin français sous SIQO, y compris les vins destinés à l'élaboration de spiritueux (hors bio)⁶. Concernant la production bio, la Nouvelle-Aquitaine compte fin 2020 plus de 8 000 exploitations bio et 329 000 hectares certifiés ou en cours de conversion. Sur un an, le nombre d'exploitations est toujours en nette hausse (+14,4 % contre +12,7 % au niveau national) de même que les surfaces dédiées au bio (+12,3 % contre +11,6 %)⁷. La Nouvelle-Aquitaine est la 2^{ème} région française tant par le nombre que par la surface des exploitations bio.

Une industrie dynamique

A partir des données URSSAF, qui portent sur l'ensemble de l'emploi privé hors agriculture, on compte dans l'industrie 244 205 emplois fin 2021, contre 251 893 fin 2009, soit une baisse sur la période de 3,1%, contre une hausse de -7,2% dans l'ensemble du pays.

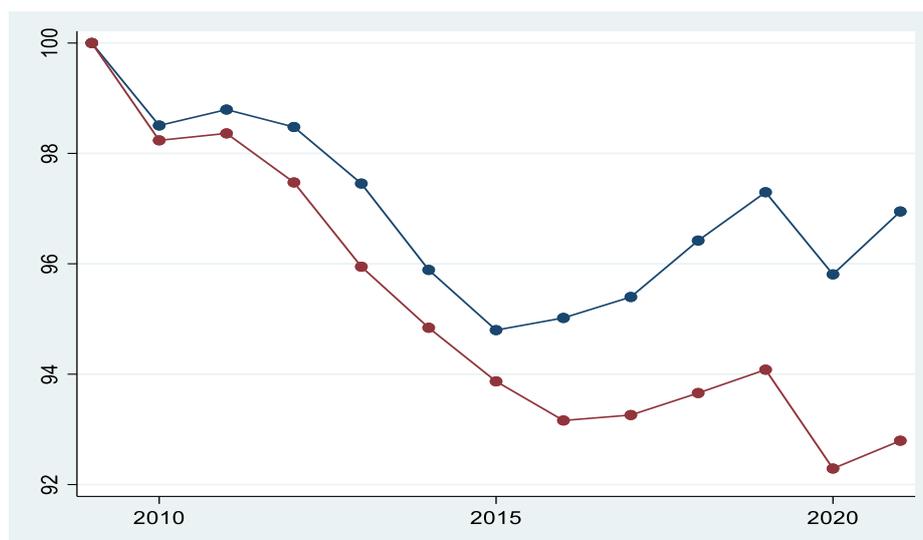
Le graphique ci-dessous permet de visualiser l'évolution relative de l'industrie de Nouvelle-Aquitaine sur l'ensemble de la période : depuis 2016, l'emploi industriel évolue positivement, la seule année faisant exception étant, sans surprise, l'année 2020. On constate également que depuis 2009, les deux seules années où la dynamique est moins bonne en région qu'en France sont 2014 et 2015.

⁵ Agreste Nouvelle-Aquitaine, Analyses et résultats n°2, mai 2015

⁶ Mémento 2021 des Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine

⁷ Les chiffres 2020 du secteur bio, [Agence Bio](#)

Graphique 2 : évolution de l'emploi salarié privé 2009-2021 (données URSSAF)



En complément, nous avons analysé le poids des différents secteurs de l'industrie, à partir des données plus complètes de l'INSEE (Flores) pour la dernière année disponible (2019). Cette source recense 20 123 (ou 9,2%) emplois industriels en plus que l'URSSAF, sans compter certaines activités pouvant se rapprocher de l'industrie mais étant comptabilisés dans d'autres secteurs (exemple : les coopératives agricoles qui sont enregistrées dans le secteur du Commerce de gros).

Les 5 plus importants secteurs industriels totalisent 125 659 emplois et représentent près de la moitié des emplois industriels de la région Nouvelle-Aquitaine. Les 10 principaux secteurs industriels en couvrent les deux tiers.

Tableau 3 : Effectifs salariés des principaux secteurs industriels fin 2019

Secteur	Effectifs	Poids dans l'industrie	Indice de spécificité
Industries alimentaires	53 602	20%	1.1
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	22 197	11%	0.9
Fabrication d'autres matériels de transport	22 065	6%	1.6
Réparation et installation de machines et d'équipements	14 753	6%	1.0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	13 042	6%	0.9
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	12 889	2%	2.6
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	12 273	6%	0.8
Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	11 861	4%	1.1
Fabrication d'équipements électriques	11 576	4%	1.3
Industrie du papier et du carton	9 957	2%	1.9
Autres secteurs	98 046	35%	/
Total	282 261	100%	/

Source : Flores (Insee), Traitements DITP

La plupart de ces secteurs sont spécifiques à la région, c'est-à-dire qu'ils pèsent plus en région qu'en France métropolitaine (l'indice de spécificité est alors supérieur à 1). Parmi eux, trois sont davantage spécifiques que les autres :

- Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie (il pèse 2,6 fois plus en Région qu'en France),
- Industrie du papier et du carton (1,9 fois le poids national),
- Fabrication d'autres matériels de transport (1,6 fois le poids national).

D'autres secteurs industriels, qui emploient moins de personnes dans l'industrie régionale, sont également spécifiques : Autres industries extractives (2 601 emplois, 1,6 fois le poids national), Fabrication de boissons (6 227 emplois, 1,6 fois le poids national), Industrie du cuir et de la chaussure (4 025 emplois, 1,6 fois le poids national).

1^{ère} région touristique de France pour la saison estivale

La Nouvelle-Aquitaine offre un large éventail de destinations et d'activités touristiques (littoral, montagne, tourisme vert, sites naturels et historiques labellisés ou classés, dont dix par l'UNESCO, thermalisme, patrimoine urbain ou de loisirs) et bénéficie de fortes capacités d'hébergement touristique : 1^{er} rang pour les campings (176 000 emplacements), 2^{ème} pour les villages de vacances et meublés (48 000 lits) et 5^{ème} pour les hôtels (53 000 chambres)⁸. En 2021, elle était la 1^{ère} région touristique de France pour ce qui concerne la saison estivale (de mai à septembre) avec un nombre de nuitées avoisinant les 39 millions. Si ce nombre est en baisse par rapport en 2019 en raison de la crise sanitaire (-6,8% contre -18,7% en France métropolitaine), la Nouvelle-Aquitaine demeure la région la moins touchée par la baisse du tourisme. La clientèle non-résidente a diminué moins fortement qu'au sein de l'Hexagone (-41% contre -56% en France métropolitaine par rapport à 2019) et celle des résidents a progressé tandis qu'elle a diminué en France métropolitaine (+8% contre -2,1%).

Plus de 458 000 entreprises et de 69 000 créations

La région compte 458 855 entreprises en 2020 (5^{ème} rang), soit 11% de l'ensemble du pays hors Ile-de-France, un chiffre en progression de 6,6% sur l'année (contre 7% en France métropolitaine).

S'agissant des créations, on en dénombre 69 650 (5^{ème} rang), en hausse de 2,9% sur un an (+4,1% en France métropolitaine). Plus d'une entreprise sur quatre est créée dans l'hébergement et la restauration (27% contre 32% en métropole).

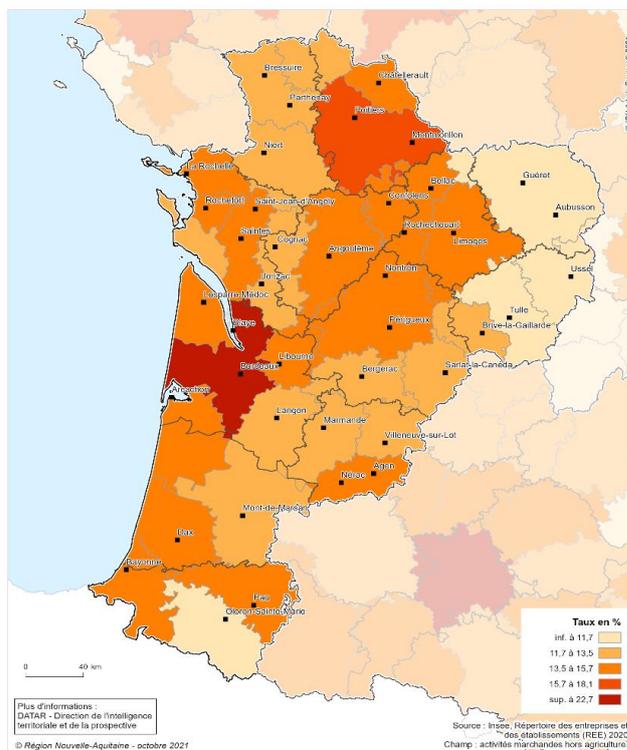
⁸ Insee, Capacité des communes en hébergement touristique en 2021, traitement DITP.

Il s'agit pour l'essentiel, en région comme en France, d'entreprises individuelles. En dehors d'elles, on compte en région 15 483 créations, nombre très stable (+0,01% sur un an, similaire au taux de France métropolitaine).

La géographie des créations d'entreprises est relativement marquée : dans la région, plus d'une entreprise sur trois a été créée en Gironde en 2020. A l'échelle des zones d'emploi, le taux de création d'entreprises est supérieur à la moyenne de province à Bordeaux (18,6%), Poitiers (16,2%), Limoges (15,6%), Lesparre-Médoc (15,6%) et La Teste-de-Buch (15,6%)



Taux de création d'entreprise en 2020 par zone d'emploi en Nouvelle-Aquitaine



Un tissu artisanal qui maille l'ensemble du territoire

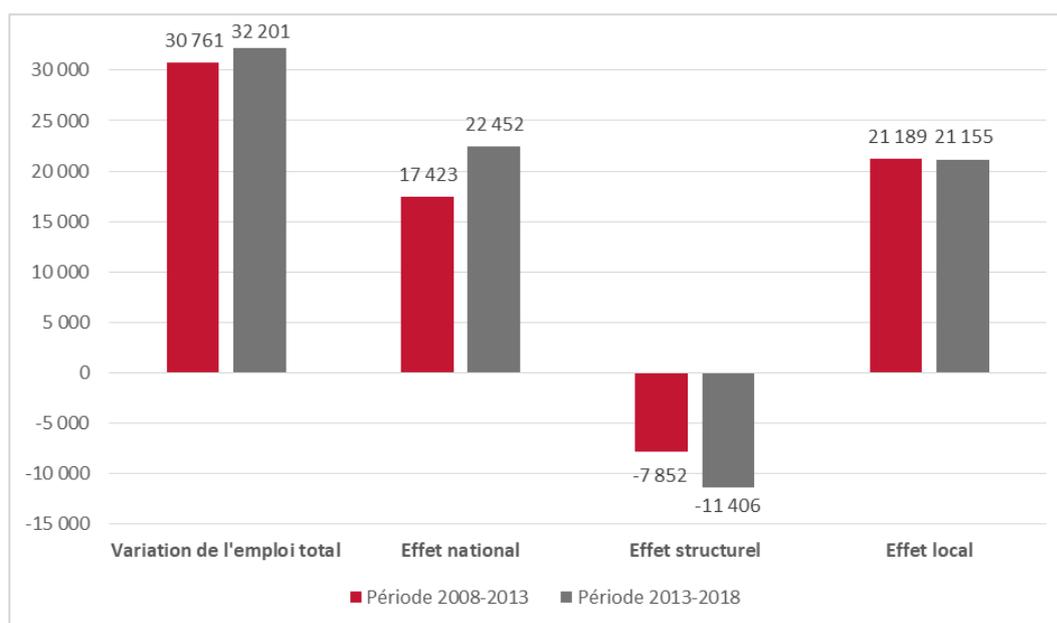
Au 1^{er} janvier 2021, 165 000 entreprises artisanales sont immatriculées au Répertoire des métiers en Nouvelle-Aquitaine. Entraîné par les métiers des services et du bâtiment, l'artisanat s'est largement densifié ces dix dernières années. Le bâtiment reste son premier secteur avec 38% des entreprises, devant les services (36 %), la production (14 %) et l'alimentation (11 %).

Un tiers des entreprises artisanales de la région emploient au moins un salarié, soit au total près de 202 000 salariés en Nouvelle-Aquitaine (au 31 décembre 2019). Aux effectifs salariés, s'ajoutent environ 12 000 apprenants en formation dans les entreprises artisanales de la région.

Au-delà des spécialisations : des effets locaux très positifs

Sur la période 2013-2018 comme sur la période 2008-2013, le nombre d'emplois a crû de plus de 30 000 unités en région Nouvelle-Aquitaine. Sur ces deux périodes, la croissance a été portée par la dynamique macro-économique d'une part et par des effets locaux positifs d'autre part, alors même que la structure sectorielle régionale était plutôt défavorable. Dit autrement, si dans chaque secteur composant l'économie néo-aquitaine la variation de l'emploi avait suivi la même dynamique qu'à l'échelle nationale, alors l'emploi aurait diminué en région.

Graphique 3 : Analyse structurelle-résiduelle pour la Nouvelle-Aquitaine entre 2008 et 2018



Données INSEE, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail, Traitement DITP

Sur les deux périodes étudiées, la croissance de l'emploi imputable à des effets locaux positifs en nombre absolu dépasse les 21 000 emplois. Ces effets locaux sont difficiles à identifier. Ils constituent la part de la variation de l'emploi total qui n'est expliquée ni par l'effet macro-économique national ni par l'effet structurel. Ils englobent plusieurs facteurs possibles. Parmi eux la gouvernance locale, l'environnement des acteurs économiques (écosystèmes d'innovation et de financement, compétences disponible...) ainsi que des facteurs liés au positionnement stratégique des acteurs sur leurs marchés et à la qualité de leur gestion.

Conjoncture au 1^{er} semestre 2022

« La production mondiale s'est contractée au deuxième trimestre de cette année, du fait de ralentissements de l'activité en Chine et en Russie tandis qu'aux États-Unis, les dépenses des ménages étaient inférieures aux attentes. Plusieurs chocs ont frappé une économie mondiale déjà fragilisée par la pandémie : une inflation plus forte que prévu dans le monde entier, en particulier aux États-Unis et dans les pays européens les plus importants économiquement, qui a provoqué un durcissement des conditions de financement ; un ralentissement plus prononcé qu'attendu en Chine des suites de flambées de COVID19 et de confinements ; enfin de nouvelles répercussions négatives de la guerre en Ukraine. »⁹. Selon les prévisions du FMI, la croissance devrait ralentir, passant de 6,1 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et à 2,9 % en 2023, en lien avec le durcissement de la politique monétaire.

Alors que la hausse des prix réduit les niveaux de vie dans le monde, la lutte contre l'inflation est en effet prioritaire. Le resserrement de la politique monétaire pèsera sur l'activité réelle, qu'un soutien budgétaire ciblé ne pourra amortir que partiellement compte-tenu des financements publics déjà consacrés à la pandémie et de la nécessité de combattre l'inflation. Alors même que la lutte contre la pandémie doit se poursuivre et que des mesures urgentes doivent être prises pour accélérer la transition écologique et atténuer les impacts du changement climatique.

Dans ce contexte et en dépit des tensions sur les prix des matières premières et des difficultés de recrutement et d'approvisionnement, l'activité économique a résisté en France au 1^{er} semestre 2022. La croissance du PIB a atteint 0,5 % au 2^e trimestre, après un repli de 0,2 % au 1^{er} trimestre. L'activité se serait stabilisée pendant l'été, la hausse dans les services marchands contrebalançant le ralentissement dans l'industrie et le bâtiment. L'Insee table ainsi sur une croissance du PIB de 0,2 % au 3^e trimestre¹⁰. La fin de l'année apparaît plus incertaine, avec une probable stabilité de l'activité, portant la croissance du PIB à 2,6 % sur l'ensemble de l'année.

L'inflation, de 5,8 % en rythme annuel en août, atteindrait 6,5 % en décembre 2022. Contenue par les mesures gouvernementales de limitation des prix, en particulier de l'énergie, elle est parmi les plus faibles des pays de la zone euro.

⁹ FMI – *Perspective de l'économie mondiale : un horizon plus sombre et plus incertain – juillet 2022*

¹⁰ Insee – *Point de conjoncture – 7 septembre 2022*

Activités économiques en Nouvelle-Aquitaine : une résistance émoussée par la détérioration du contexte international

Les enquêtes de la Banque de France montrent une résistance de l'économie de Nouvelle-Aquitaine tout au long du 1^{er} semestre, les incertitudes liées au contexte international pesant progressivement sur les perspectives d'activité. En début d'année, la sortie de crise sanitaire a permis un rebond de l'ensemble des activités, en dépit des difficultés d'approvisionnement et de recrutement, la demande adressée aux entreprises restant soutenue. A partir de l'été les conséquences de la situation internationale ont davantage pesé sur le climat des affaires. Les difficultés persistantes d'approvisionnement et de recrutement, le rehaussement des coûts de production et la contraction progressive de la demande ont interrompu la dynamique de l'activité. La conjoncture régionale s'est légèrement dégradée en juillet et les anticipations des chefs d'entreprises pour le mois d'août n'étaient pas mieux orientées, en particulier dans la plupart des secteurs industriels.

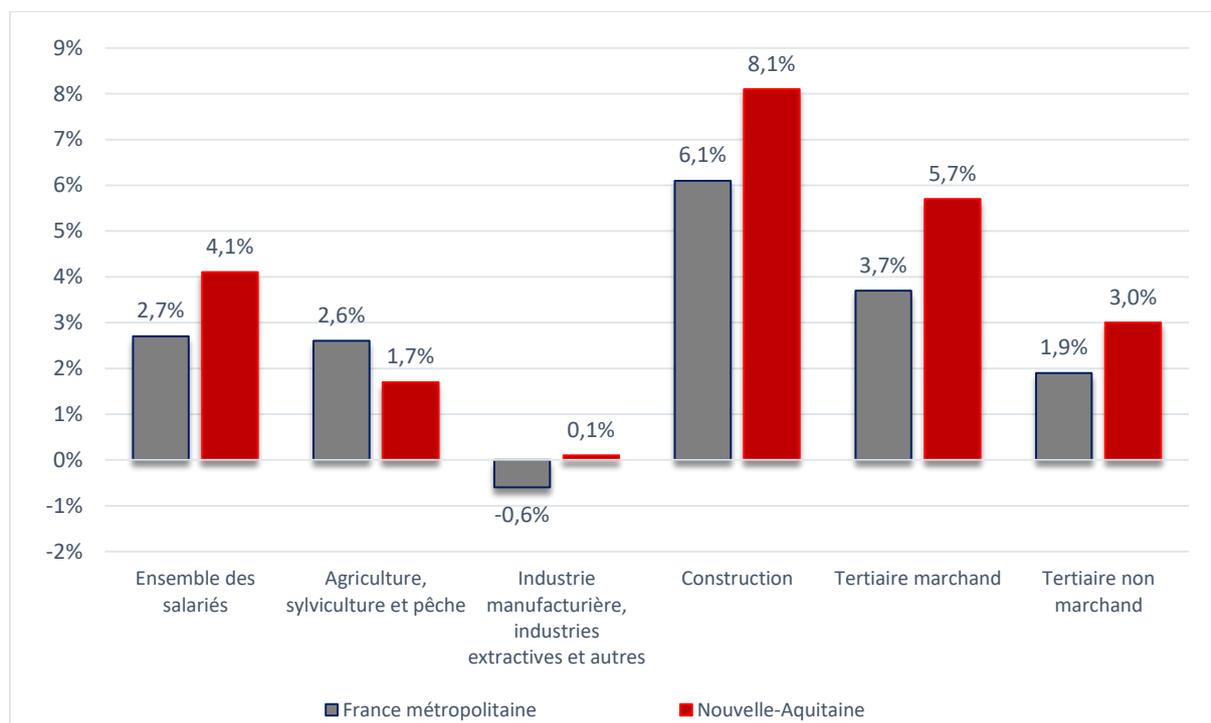
Emploi : la plus forte croissance des régions depuis la crise

La Nouvelle-Aquitaine est avec la Bretagne la région de France métropolitaine (hors Corse) qui a connu la plus forte hausse du nombre d'emplois salariés entre le T4 2019 (avant-crise) et le T1 2022¹¹, soit 89 200 emplois supplémentaires (+4,1% contre +2,7% en France métropolitaine). La plupart des secteurs y contribuent et plus particulièrement celui du tertiaire marchand (+5,7% en Nouvelle-Aquitaine contre +3,7% en France métropolitaine sur la même période) qui représente 45 % de l'emploi salarié au sein de la région (49 % à l'échelle nationale). L'hôtellerie et la restauration ainsi que des activités dites à haute valeur ajoutée¹² connaissent également des dynamiques plus soutenues au sein de la région que relativement à la moyenne nationale. La construction connaît un rythme de croissance soutenu, à l'échelle nationale (+6,1 %) mais surtout à l'échelle de la région (+8,1 %). L'industrie affiche un nombre d'emplois relativement stable (+270 postes soit +0,1 %), alors qu'elle recule de 0,6 % à l'échelle nationale.

¹¹ Calculs du service d'après les données Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

¹² Regroupent les activités financières et d'assurance, d'information et communication ainsi que les activités scientifiques, techniques & services administratifs et de soutien.

Graphique 4 : Variation entre le T4 2019 et le T1 2022 de l'emploi salarié en cinq grandes catégories de secteurs



Source Insee, Acoos-Urssaf et Dares, réalisation DITP

Tous les départements néo-aquitains ont observé une croissance du nombre d'emplois salariés proportionnellement plus forte qu'en moyenne dans l'Hexagone pour sept d'entre eux¹³. La Gironde est le 3^{ème} département de France métropolitaine, après l'Hérault et la Haute Corse, à avoir observé la plus forte hausse du nombre d'emplois salariés entre le T4 2019 et le T1 2022.

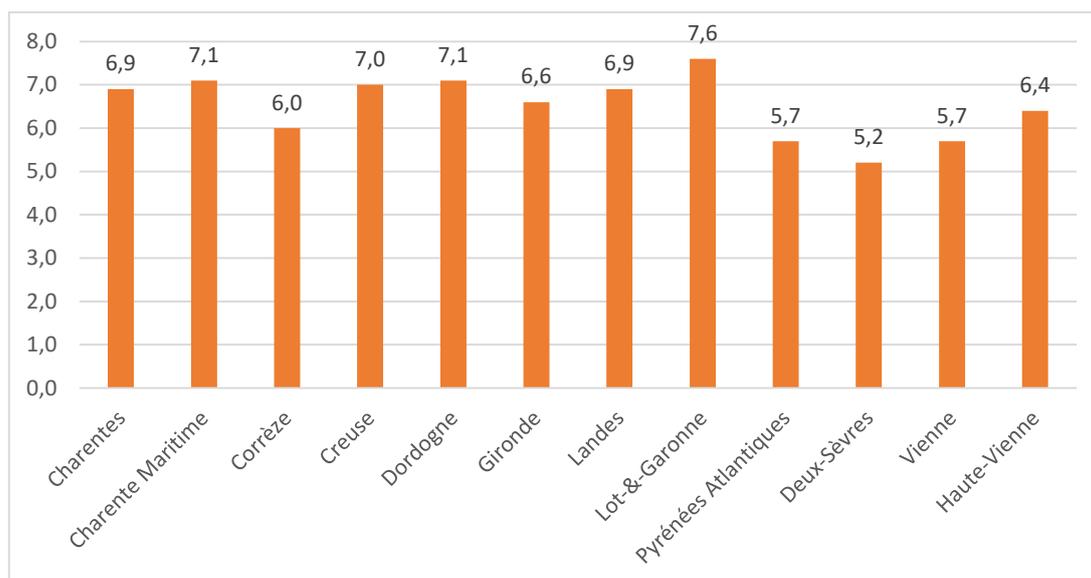
Chômage : retour au niveau d'avant la crise... de 2008 !

Au T1 2022, le taux de chômage en Nouvelle-Aquitaine¹⁴ demeure plus faible que celui observé en France métropolitaine (respectivement 6,5% contre 7,2%). Il est même à son plus bas niveau depuis le T1 2008, point bas avant la dégradation induite par la crise de 2008. Le taux de chômage est plus faible que la moyenne française (hors Mayotte) dans 11 des 12 départements de la région (cf *Graph. 5*)

¹³ Seules la Creuse (+1.1%) et la Vienne (-0.2%) font moins bien que la moyenne nationale (+1.5%) entre le T4 2019 et le T4 2021

¹⁴ D'après les données CVS Insee

Graphique 5 : Taux de chômage au 1^{er} trimestre 2022 (%)



Source Insee, réalisation DITP

Le nombre de demandeurs d'emploi en Nouvelle-Aquitaine a poursuivi sa baisse au 1^{er} semestre, avec un ralentissement au 2^e trimestre, à 238 040. Il est à cette date significativement en dessous de son niveau du T4 2019, pour la catégorie A des chômeurs sans activité (-13,9% en Nouvelle-Aquitaine contre -11,3% en France métropolitaine) comme pour les catégories ABC, intégrant l'activité réduite, à 456 680 (-7,8 % contre -5,7 %). Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi diminue dans tous les départements de la région.

Dynamiques d'entreprises : un bilan positif pour la région

En 2021 par rapport à l'année précédente, hors-micro entrepreneurs¹⁵, la croissance du nombre de créations d'entreprises s'élève à +15,5% (contre 12,3% en France métropolitaine). Si les créations d'entreprises individuelles (hors micro-entrepreneurs) ont été moins fortes en 2021 qu'en 2019 (-6% contre -11% en France métropolitaine), les créations d'entreprises de plus d'un salarié ont quant à elles fortement augmenté (+16,7% contre +13% en France métropolitaine).

Au cours des premiers mois de 2022, le nombre de créations d'entreprises s'est redressé en Nouvelle-Aquitaine : il est supérieur de 1,1 % au 2^e trimestre 2022 par rapport au 2^e trimestre 2021, alors qu'il est inférieur de 3,1 % à l'échelle nationale sur la même période. La création de micro-entreprises y a contribué pour beaucoup.

Le nombre de défaillances d'entreprises a été quasiment réduit de moitié entre 2019 et 2021 (-52,8% en Nouvelle-Aquitaine contre -53,5% en France métropolitaine). Ce constat concerne tous les secteurs, sans exception. Ce nombre

¹⁵ Choix volontaire d'ôter cette catégorie qui a tendance à gonfler artificiellement les chiffres, notamment en temps de crise. L'idée ici est d'avoir une idée plus représentative du renouvellement du parc d'entreprises.

historiquement bas de défaillances d'entreprises, observé sur tout le territoire national, s'explique principalement par deux éléments d'après la Banque de France. D'abord, des raisons purement réglementaires qui ont décalé les délais dans les procédures déclaratives de cessation de paiements et jugements¹⁶. Ensuite, les mesures prises par le gouvernement, qui ont permis aux entreprises de garder de la trésorerie.

Le nombre de défaillances d'entreprises a recommencé à progresser en 2022 : cumulé sur un an il atteint 2 848 au 2^e trimestre 2022, soit +23,8 % par rapport au 4^e trimestre 2021. Il reste pour autant nettement inférieur à ce qu'il était avant-crise (4 352 en cumul annuel au 4^e trimestre 2019).

¹⁶ Ce motif doit d'ailleurs nous amener à faire preuve de précaution dans les comparaisons temporelles.

Performances socio-économiques des territoires

Des effets régionaux plus que des effets taille ou densité

Les débats sur les dynamiques territoriales sont souvent organisés autour d'oppositions entre métropoles, villes moyennes et petites villes, ou bien entre territoires urbains et territoires ruraux.

Dans le premier cas, les commentateurs ont en tête l'idée qu'existeraient des effets taille, qui procureraient un avantage ou un désavantage aux territoires en fonction de leur position dans la hiérarchie urbaine. Dans le deuxième cas, c'est moins la taille des territoires qui jouerait, que des effets de densité, opposant le rural, défini comme l'ensemble des territoires de faible densité, et l'urbain, qui correspond à l'ensemble des territoires de densité forte ou intermédiaire.

Ce faisant, on occulte l'existence potentielle d'effets liés à l'appartenance des territoires à des espaces plus larges, qu'on peut qualifier d'effets macro-territoriaux ou macro-régionaux : si de tels effets existent, alors la "performance" d'un territoire tiendrait moins à sa position dans la hiérarchie urbaine, ou à son degré de densité, qu'à son appartenance à telle ou telle espace macro-territorial.

Nous proposons d'évaluer l'influence respective de ces trois effets géographiques (effets taille, effets densité et effets macro-régionaux) sur un ensemble de variables socio-économiques d'intérêt, en nous situant à l'échelle des intercommunalités de France métropolitaine et en mobilisant les données les plus récentes disponibles.

Il s'avère alors que les effets macro-régionaux dominant largement les effets taille et les effets densité.

Quels indicateurs de performance ?

La plupart du temps, les travaux cherchant à estimer l'importance des effets taille ou densité analysent la croissance de l'emploi. Nous nous proposons d'élargir l'analyse à une quinzaine d'indicateurs relatifs à la population, l'emploi, le chômage et les revenus ce qui, à notre connaissance, n'a pas été fait de manière systématique.

Figure 1 : indicateurs de performance analysés

	<ul style="list-style-type: none"> > taux de croissance démographique > solde naturel > solde migratoire
POPULATION	
<hr/>	
	<ul style="list-style-type: none"> > taux de croissance des actifs occupés > part des actifs à temps partiel > part des actifs en CDI > taux de croissance de l'emploi au lieu de travail > indice de concentration de l'emploi
EMPLOI	
<hr/>	
	<ul style="list-style-type: none"> > taux de chômage > taux de chômage des adultes > taux de chômage des jeunes > taux de chômage des seniors > taux de chômage des femmes
CHÔMAGE	
<hr/>	
	<ul style="list-style-type: none"> > revenu médian > taux de pauvreté > rapport interdécile de revenu
REVENU	

A chaque fois, nous avons mobilisé les données les plus récentes disponibles, celles du recensement millésime 2018, qui couvre la période 2016-2020, ainsi que celles du recensement de 2008, qui couvre la période 2006-2010, pour calculer les taux de croissance. Nous pouvons ainsi caractériser la situation des territoires en 2018, ainsi que l'évolution de leur situation sur la période 2008-2018.

Des différences territoriales importantes

Quelle que soit la variable que l'on analyse, on constate d'abord que les valeurs médianes observées dans l'ensemble du pays masquent des différences géographiques élevées.

	Minimum	Médiane	Maximum
Population			
croissance de la population 2008-2018	-1.3%	0.3%	3.4%
solde naturel 2008-2018	-2.0%	0.0%	1.5%
solde migratoire 2008-2018	-1.4%	0.3%	2.5%
Emploi			
croissance des actifs occupés 2008-2018	-2.0%	0.0%	3.2%
taux d'actifs occupés à temps partiel en 2018	9.6%	17.7%	32.2%
taux d'actifs occupés en CDI en 2018	39.2%	73.1%	86.2%
croissance des emplois au lieu de travail 2008-2018	-4.0%	-0.1%	4.0%
indice de concentration de l'emploi 2018	29	81	166
Chômage			
taux de chômage en 2018	3.5%	11.6%	25.3%
taux de chômage des jeunes en 2018	7.3%	25.5%	49.3%
taux de chômage des seniors en 2018	3.1%	10.1%	23.1%
taux de chômage des femmes en 2018	3.2%	12.5%	27.2%
croissance du taux de chômage 2008-2018	-1.8%	1.8%	6.7%
Revenu			
revenu médian en 2018	16 600 €	20 980 €	37 480 €
taux de pauvreté en 2018	5.0%	13.0%	31.5%
rapport interdécile en 2018	2.2	2.9	6.9

Les taux de chômage varient dans un rapport d'environ 7 pour 1 entre les intercommunalités qui présentent les valeurs les plus fortes et celles qui présentent les valeurs les plus faibles, le taux de pauvreté dans un rapport de plus de 6 pour 1, les revenus et les inégalités de revenu dans un rapport de 2 à 3 pour 1. Les dynamiques de population et d'emploi varient également fortement, entre des valeurs très négatives et des valeurs très positives. Les différences territoriales sont donc marquées, pour tous les indicateurs retenus.

Dans ce contexte, identifier ce qui relie les territoires qui présentent des "performances" faibles d'un côté, et ceux qui présentent des "performances" élevées de l'autre, se demander également si le fait d'être "performant" sur certains critères signifie l'être également sur d'autres critères, n'est pas sans importance. Notre objectif ici est limité : il s'agit de se demander si, dans l'ensemble des facteurs explicatifs imaginables, les effets de taille, de densité et/ou l'appartenance à un espace macro-régional jouent, si oui avec quelle ampleur et au profit de quels territoires.

Ce n'est pas la taille qui compte...

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats de nos analyses statistiques. En gras figurent les effets qui expliquent plus de 20% des différences géographiques, et en rouge l'effet dominant, indicateur par indicateur.

		 Région	 Densité	 Taille
 POPULATION 2008-2018	Croissance de la population	23%	2%	1%
	Solde naturel	44%	45%	49%
	Solde migratoire	51%	23%	25%
 EMPLOI en 2018	Croissance des actifs occupés	21%	1%	6%
	Taux d'actifs occupés à temps partiel	46%	2%	1%
	Taux d'actifs occupés en CDI	33%	14%	7%
	Croissance des emplois au lieu de travail 2008-2018	23%	8%	12%
	Indice de concentration de l'emploi	2%	39%	52%
 CHOMAGE en 2018	Taux de chômage	30%	10%	13%
	Taux de chômage des jeunes	45%	3%	6%
	Taux de chômage des seniors	22%	2%	2%
	Taux de chômage des femmes	29%	6%	9%
	Croissance du taux de chômage 2008-2018	18%	4%	12%
 REVENU en 2018	Revenu médian	27%	4%	5%
	Taux de pauvreté	24%	20%	23%
	Rapport interdécale	49%	46%	71%

On constate d'abord que pour tous les indicateurs, l'un des effets (taille, densité ou appartenance régionale) explique au moins 20% des différences géographiques, à l'exception du taux de croissance du taux de chômage, preuve que ces effets géographiques comptent, même s'ils sont loin de tout expliquer

(d'autres effets non mesurés ici, comme la composition sociale des territoires ou leurs spécialisations économiques, jouent également).

S'agissant de la hiérarchie des effets géographiques, on constate que les effets macro-territoriaux dominent largement : ils expliquent au moins 20% des différences entre intercommunalités pour 14 des 16 variables d'intérêt et ils correspondent aux effets les plus forts pour 13 des 16 variables d'intérêt.

Les variables pour lesquelles les effets taille dominant sont le solde naturel, ce qui s'explique par la surreprésentation de personnes plus jeunes dans le monde urbain, l'indice de concentration de l'emploi, en raison d'effets d'agglomération conduisant à une certaine concentration géographique des emplois, et le rapport interdécile de revenu, les grandes villes étant des lieux où les inégalités de revenu sont très sensiblement plus marquées qu'ailleurs. Ce n'est pas le cas, par exemple, ni pour le solde migratoire, en dépit de certains discours sur l'attractivité présumée supérieure des grandes villes, ni pour le taux de croissance de l'emploi, ce qui signifie que la grande taille ne garantit pas une meilleure dynamique économique.

Le résultat principal qui ressort de ces calculs est donc particulièrement clair : les différences géographiques observées entre les intercommunalités de France métropolitaine sur cet ensemble de variables socio-économiques s'expliquent avant tout par des différences d'appartenance à des macro-territoires, bien plus que par des différences de taille ou de densité des territoires.

Pour le dire autrement, le fait d'être un territoire rural plutôt qu'un territoire urbain, ou le fait d'être une métropole ou une ville moyenne plutôt qu'une petite ville, nous dit peu de chose en termes de "performance" socio-économique : certains territoires ruraux, certaines villes moyennes, certaines petites villes présentent des "performances" élevées, d'autres non ; il en va de même pour les territoires urbains et les métropoles, certains présentent des "performances" élevées, d'autres non. En revanche, le fait d'être dans une macro-région plutôt qu'une autre importe davantage.

La situation relative des régions et des métropoles

Pour compléter l'analyse, nous proposons de situer les régions et les métropoles par rapport aux valeurs moyennes de France métropolitaine, pour les principaux indicateurs statistiques étudiés.

Figure 2 : situation relative des régions de France métropolitaine

	croissance population	solde naturel	solde migratoire	crois. emplois	Taux de chômage	Revenu par uc	Taux pauvreté	rappor interdéclle
Auvergne-Rhône-Alpes	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé
Bourgogne-Franche-Comté	rouge	rouge	vert foncé	rouge	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé
Bretagne	vert clair	rouge	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé
Centre-Val de Loire	rouge	rouge	vert foncé	rouge	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé
Corse	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé	orange	vert foncé	vert foncé
Grand Est	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge
Hauts-de-France	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge
Normandie	rouge	rouge	orange	rouge	rouge	rouge	vert foncé	vert foncé
Nouvelle-Aquitaine	vert clair	rouge	vert foncé	vert foncé	rouge	rouge	rouge	rouge
Occitanie	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé	rouge	rouge	rouge	rouge
Pays de la Loire	vert foncé	vert foncé	vert foncé	vert foncé	rouge	rouge	rouge	rouge
Provence-Alpes-Côte d'Azur	vert foncé	orange	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge
Île-de-France	vert foncé	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge

Lecture : les cellules en vert foncé signalent une valeur pour la région considérée très significativement plus favorable que la moyenne, en vert clair significativement plus favorable, en orange significativement moins favorable, en rouge très significativement moins favorable. Quand les cellules sont en blanc, cela signifie que la valeur régionale n'est pas significativement différente de la moyenne du pays.

Certaines régions présentent des profils favorables sur les différents indicateurs retenus (Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire), d'autres des profils globalement défavorables (Grand Est, Hauts-de-France), les autres, les plus nombreuses, sont dans des situations plus ou moins favorables selon les indicateurs.

Figure 3 : situation relative des métropoles instituées

	croissance population	solde naturel	solde migratoire	crois. emplois	Taux de chômage	Revenu par uc	Taux pauvreté	rappor interdécile
Bordeaux Métropole								
Brest Métropole								
Clermont Auvergne Métropole								
Dijon Métropole								
Eurométropole de Strasbourg								
Grenoble-Alpes-Métropole								
Métropole d'Aix-Marseille-Provence								
Métropole de Lyon								
Métropole du Grand Nancy								
Métropole du Grand Paris								
Métropole Européenne de Lille								
Métropole Nice Côte d'Azur								
Métropole Rouen Normandie								
Métropole Toulon-Provence-								
Metz Métropole								
Montpellier Méditerranée								
Nantes Métropole								
Orléans Métropole								
Rennes Métropole								
Saint-Etienne Métropole								
Toulouse Métropole								
Tours Métropole Val de Loire								

Lecture : la couleur des cellules est définie en fonction de la valeur de l'indicateur par rapport à la moyenne et +/- 1/2 et 1 écart-type. Pour la croissance de la population, on a par exemple en vert foncé un taux supérieur à la moyenne +1 écart-type, en vert pale un taux supérieur à la moyenne +1/2 écart-type, en orange, un taux inférieur à la moyenne -1/2 écart-type, en rouge un taux inférieur à la moyenne - 1 écart-type. Les cellules en blanc correspondent à des valeurs comprises entre la moyenne et +/- 1/2 écart-type.

La situation des métropoles est très variable : Bordeaux, Nantes, Rennes n'ont aucun indicateur défavorable ; Strasbourg, Aix-Marseille, Nancy, Nice, Rouen, Metz, n'ont aucun indicateur favorable ; Brest, Clermont, Dijon, Toulon, Orléans et Tours ne se distinguent de la moyenne sur aucun ou au plus un seul indicateur.

A la vue d'un tel tableau, on comprend immédiatement que le fait d'être une métropole instituée ne garantit nullement d'atteindre des niveaux élevés de "performance" socio-économique. Les seules régularités repérables concernent les soldes naturels, assez souvent sensiblement supérieurs à la moyenne, signe de populations globalement plus jeunes dans les métropoles, ainsi que les taux de pauvreté et les rapports interdéciles de revenu, également plus élevés pour une moitié d'entre elles, signe que certaines métropoles sont des lieux marqués d'inégalités sociales.

Quelles implications pour l'action publique ?

Le fait que les différences géographiques qui dominent soient des différences d'appartenance à des macro-régions n'est pas sans incidence du point de vue de l'action publique : ceci légitime le mouvement de décentralisation et la nécessité de confier compétences et moyens aux Régions, d'une part, et de différencier l'action, à l'échelle nationale ou européenne, au profit des régions les plus en difficulté, d'autre part. A contrario, différencier l'action en matière de développement socio-économique, en ciblant les territoires selon leur taille ou leur densité, s'avère peu pertinent.

Attention cependant à ne pas généraliser le propos à tous les sujets : notre analyse s'est focalisée sur des indicateurs de "performance" socio-économique, les résultats peuvent différer si l'on s'intéresse à d'autres thèmes. On peut penser notamment à des questions comme celle de l'accessibilité aux services et aux équipements, pour laquelle la densité et/ou la taille des territoires exerce un effet important, supérieur à l'effet régional dans tout un ensemble de cas. Il conviendra donc de reproduire l'exercice proposé ici en se focalisant sur d'autres indicateurs relatifs aux enjeux d'aménagement et à ceux de transition.

Pour aller plus loin...

Le détail des analyses est mis à disposition dans un [document de travail téléchargeable à cette adresse](#). Une carte narrative présentant les résultats principaux, et incluant un outil de cartographie dynamique, a été développée, [elle peut être consultée à cette adresse](#). Les données détaillées sont également [téléchargeables ici](#).

172 milliards d'euros de Produit Intérieur Brut en 2020

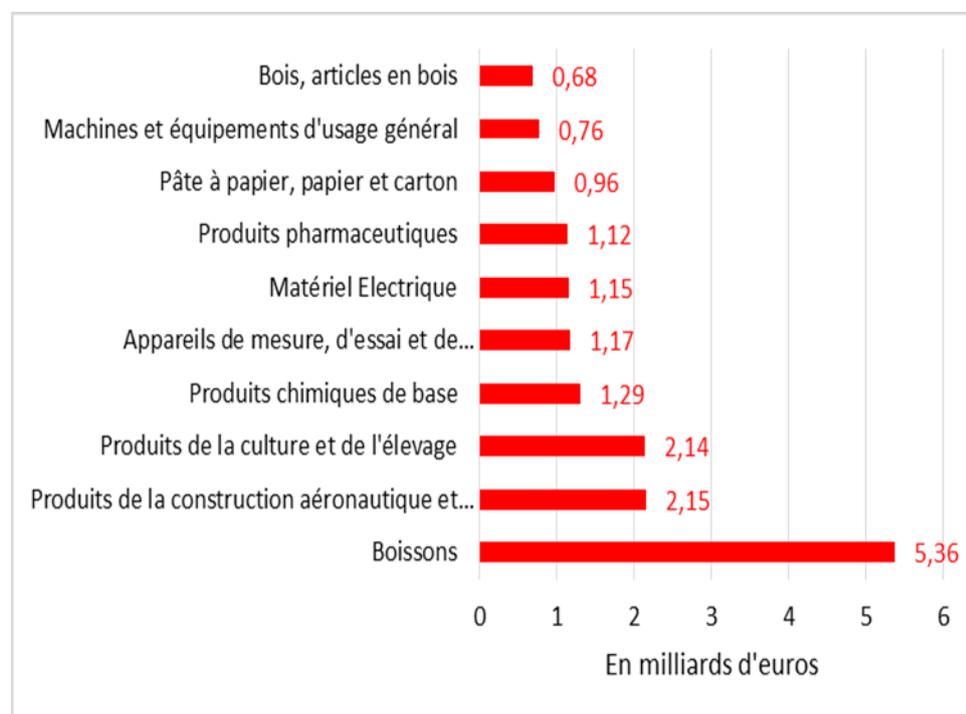
Le PIB en valeur de la Nouvelle-Aquitaine est de 172,1 milliards d'euros, ce qui représente 7,5% du PIB du pays. Elle se situe au 2^{ème} rang des régions hors Île-de-France. Son PIB par habitant est de 28 467€, soit 98% du niveau moyen observé en province (5^{ème} rang des régions), et son PIB par emploi (qui correspond à la productivité apparente du travail) est de 70 396€, soit 97% du niveau moyen de province (8^{ème} rang). Entre 2014 et 2020, la richesse produite à l'échelle de la région a progressé plus rapidement qu'au niveau national. En volume, le PIB régional est retombé à son niveau de 2014 alors qu'il n'avait sans cesse augmenté depuis 2013. En revanche, cette chute a été moins forte au sein de la région qu'en France métropolitaine hors IDF (respectivement -0,3% contre -0,8% par rapport à 2014).

21,9 milliards d'euros d'exportations

En 2021, les exportations régionales s'élèvent à 25,9 milliards d'euros, en hausse de 7,2% par rapport à 2019 (contre -3,4% en France).

Près de la moitié des exportations (49%) de la Nouvelle-Aquitaine sont à destination de l'Union Européenne, soit un peu moins que pour la France (54%). La région exporte plus qu'en moyenne nationale vers l'Amérique (16% contre 11%) et l'Asie (15% contre 13%).

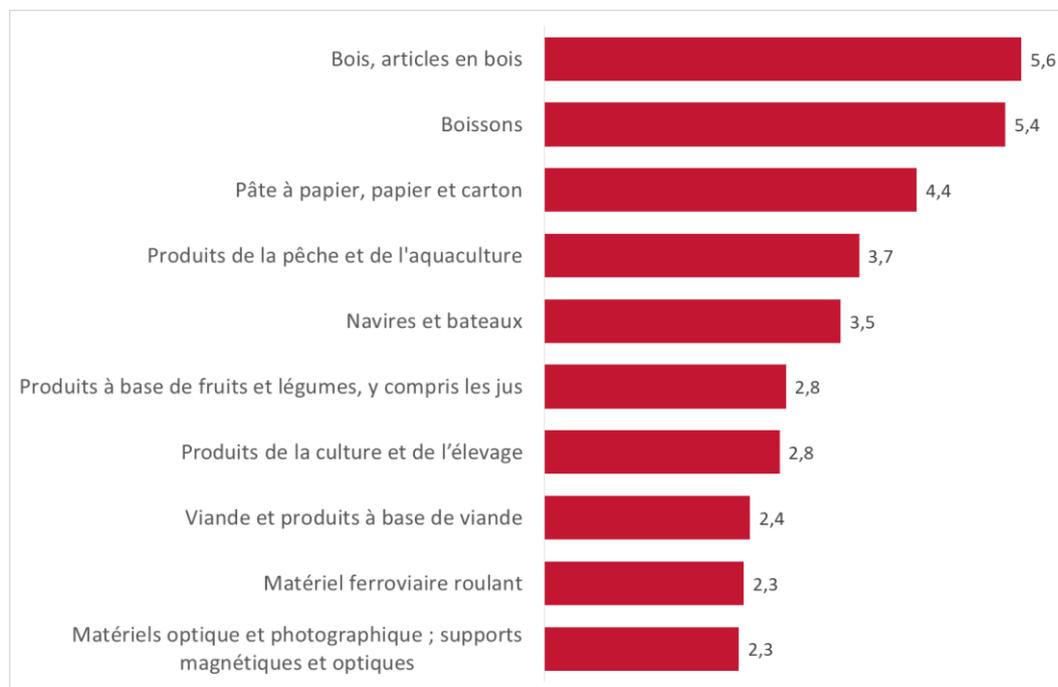
Graphique 6 : Les 10 « produits » les plus exportés de Nouvelle-Aquitaine en 2021, en millions d'euros



Douanes 2021, traitement DITP

Les 10 premiers postes d'exportations représentent 65% des exportations régionales en 2021 (Graphique 2). La région est la première exportatrice en valeur pour les boissons et le « bois et articles en bois ». Les boissons constituent à elles seules le premier poste d'exportation, avec 4,2 milliards d'euros (19% des exportations de la région). Cette valeur se répartit à égalité entre les boissons alcoolisées distillées (le Cognac essentiellement) et les vins de raisin.

Graphique 7 : Indice de spécificité des produits exportés de Nouvelle-Aquitaine en 2020



Douanes 2021, traitement DITP

Si on analyse le poids relatif des secteurs exportateurs plutôt que leur poids absolu (Graphique 3), on constate que le secteur du bois et des articles en bois est le plus surreprésenté, il pèse 5,6 fois plus en région que France entière. Suivent les secteurs des boissons et de la pâte à papier, papier et carton. La région exporte également 3,5 fois plus de navires et bateaux qu'en France métropolitaine, elle se classe au deuxième rang des régions exportatrice derrière les Pays de la Loire.

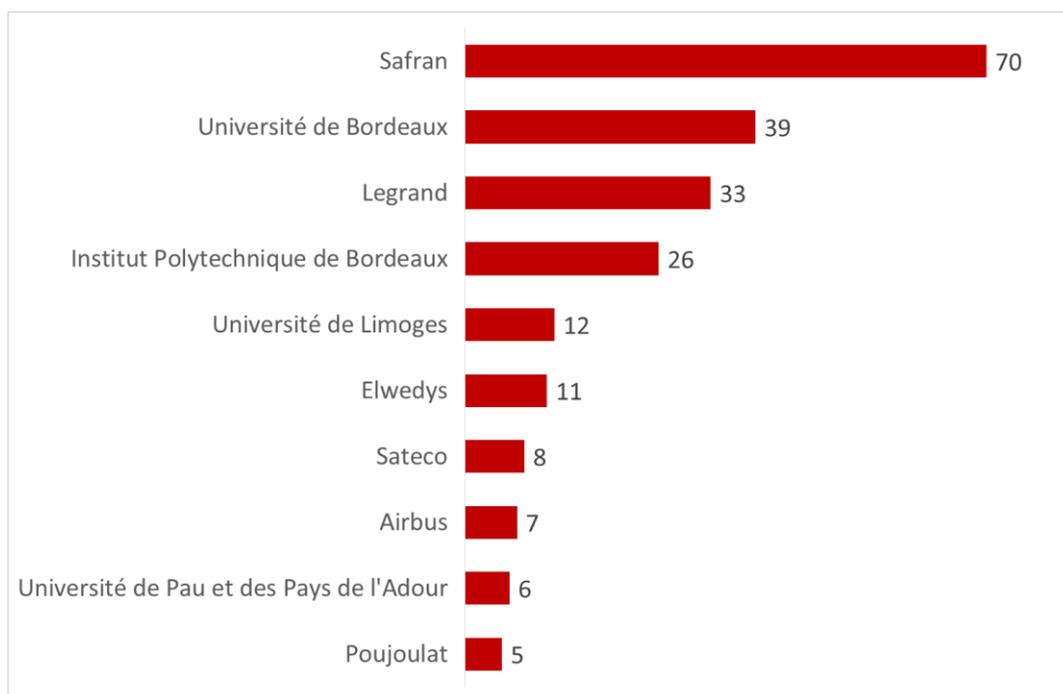
2,5 milliards d'euros de dépenses de R&D

En 2019, les dépenses intérieures de R&D s'établissent à 2,5 milliards d'euros, ce qui place la Nouvelle-Aquitaine au 5^{ème} rang des régions françaises. L'effort de R&D (DIRD/PIB) est de 1,4%, soit le 9^{ème} rang national, pour une moyenne de 2,2% en France métropolitaine.

471 demandes de brevets

En 2021, 471 brevets ont été déposés auprès de l'INPI, ce qui place la région au 5^{ème} rang des régions françaises. En moyenne annuelle depuis 2017, le rythme est de 620 dépôts.

Graphique 4 : top 10 des déposants personnes morales (demandes de brevets publiées à l'INPI en 2021)



Source INPI, traitement DITP

226 000 étudiants dans l'enseignement supérieur

On dénombre 225 694 étudiants en 2021-2022, en croissance de 1,7 % sur l'année (contre +2,6 % en France métropolitaine). La région se classe au 5^{ème} rang en termes d'effectifs. Parmi ceux-ci, on compte 131 338 étudiants des Universités (6^{ème} rang) et 9 775 élèves ingénieurs (8^{ème} rang).

57 000 apprentis, 157 000 lycéens

En 2020-2021, on compte 56 947 apprentis, ce qui place la région Nouvelle-Aquitaine au 3^{ème} rang des régions françaises. Ce chiffre est en augmentation de 33% sur un an (+31% en France), ce qui la place au 5^{ème} rang des régions françaises.

S'agissant des lycéens, ils sont au nombre de 110 300 à la rentrée 2021 dans les lycées d'enseignement général et technologique, en hausse de 0,1 % sur un an, et de 47 012 dans les lycées d'enseignement professionnel et EREA, en baisse de 1,7 % sur un an.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



HÔTEL DE RÉGION

14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

.....

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

.....

SITE DE POITIERS

15 rue de l'ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex



N°ISSN 2256-6385

nouvelle-aquitaine.fr